

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200529-20250217-D2025-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2025  
Publication : 19/02/2025

Département de la Loire (42)



# Rapport d'orientations budgétaires

## Année 2025

Ville de Charlieu - Conseil Municipal du 17 février 2025



## Sommaire

<b>I.</b>	<b>Notre environnement économique en 2025</b>	<b>5</b>
1.	Indicateurs macro-économiques	5
2.	Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025	6
<b>II.</b>	<b>Orientations budgétaires pour 2025</b>	<b>7</b>
1.	Evolution des postes de fonctionnement de 2021 à 2024	7
2.	Les orientations 2025 des recettes de fonctionnement	8
3.	Les orientations 2025 des dépenses de fonctionnement	17
4.	La capacité d'autofinancement (CAF)	22
5.	Trésorerie de la ville de Charlieu	23
<b>III.</b>	<b>Les investissements : projets et financements</b>	<b>24</b>
1.	Les dépenses d'investissement	24
2.	Le programme prévisionnel d'investissements 2025	24
3.	Les recettes d'investissement	37
<b>IV.</b>	<b>Les budgets annexes</b>	<b>31</b>
1.	Exécution et orientations du budget de l'eau potable	31
2.	Exécution et transfert du budget de l'assainissement	32
<b>V.</b>	<b>La gestion de la dette</b>	<b>33</b>

# Rapport d'orientation budgétaires

## Année 2025

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information du Conseil Municipal et lui permettre d'appréhender les conditions d'élaboration et de choix des priorités du budget primitif.

Il est basé sur des éléments d'analyse rétrospective et prospective détaillés dans le présent rapport d'orientation budgétaire et porte sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre notre commune et l'intercommunalité dont nous sommes membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, ainsi que le profil de dette visé pour l'exercice.

---

### *Nos perspectives pour 2025*

---

#### Contexte général et enjeux macroéconomiques

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique marqué par plusieurs évolutions majeures :

- Une croissance économique nationale modérée, estimée à 0,9 % selon les dernières prévisions de l'INSEE, accompagnée d'une inflation en décélération, mais toujours à un niveau supérieur à la période pré-covid (+ 1,5 % attendus en 2025).
- Des incertitudes persistantes sur les coûts de l'énergie et leurs répercussions sur les budgets publics.
- Les tensions géopolitiques internationales qui perturbent les chaînes d'approvisionnement, augmentent les coûts des matières premières et de l'énergie, et créent une incertitude économique générale. Ces tensions influent sur les décisions des investisseurs, la stabilité des marchés financiers et la capacité des collectivités à accéder à certains produits ou services essentiels.
- Les incertitudes liées à la politique intérieure, notamment l'absence de vote du budget de l'État pour 2025, qui pourrait engendrer des retards dans les versements de dotations et créer un manque de visibilité sur les recettes des collectivités locales.

Ces éléments incitent à une gestion prudente des ressources de la commune tout en maintenant un niveau de service public adapté aux attentes des administrés.

Pour retenir  
l'essentiel

### Situation financière de la commune

#### Recettes

- Les dotations de l'État : La commune devrait bénéficier d'une évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), Charlieu étant classée en zone de revitalisation rurale (FRR) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- Fiscalité locale : Les recettes fiscales progressent modérément, portées par une revalorisation des bases imposables et des dynamiques locales (population, activité) sans augmentation des taux.

#### Dépenses

- Fonctionnement : Les dépenses de fonctionnement continueront de croître (+ 8 %) sous l'effet de l'inflation, notamment pour les coûts énergétiques (+ 20 %) et la masse salariale (+ 8,20 %), intégrant les mesures statutaires et l'évolution des effectifs.
- Investissement : Le programme d'investissements prévoit 4 058 400 € de dépenses nouvelles, dont la moitié (1 932 900 €) pour la réalisation de la tranche 2025 de l'Espace du Sornin.

#### Endettement et épargne

- L'encours de la dette est de 2 002 900 € soit 525 € par habitant, avec une capacité de désendettement de 1,6 années.
- L'épargne nette demeure positive à hauteur de 1 250 000 € en 2024, garantissant une marge de manœuvre pour financer l'investissement.

### Contraintes et opportunités

#### Contraintes

- Hausse des coûts de l'énergie et matériaux.
- Augmentation des charges de personnel et de fonctionnement en général pour répondre aux besoins de la collectivité
- Réduction possible des subventions émanant de l'État ou des collectivités partenaires.
- Incertitudes politiques liées au retard dans le vote du budget national, différant les décisions et les flux financiers attendus.

#### Opportunités

- Mobilisation de nouveaux financements européens ou nationaux (Fonds vert).
- Opportunités d'économies grâce à des investissements en efficacité énergétique.
- Appartenance à nos réseaux, candidature UNESCO, 1 150<sup>e</sup> anniversaire.

### Orientations budgétaires proposées pour 2025

#### Priorités stratégiques

- Maintien des services publics essentiels, éducatifs, sociaux et environnementaux.
- Accélération de la transition écologique, avec un effort d'investissement dans les énergies renouvelables, la mobilité douce et la renaturation.
- Soutien au dynamisme économique local via des actions en faveur des entreprises et des commerçants, et la mise en chantier du Domaine du Sornin.

#### Maîtrise des dépenses

- Suivi des dépenses de fonctionnement pour identifier des marges d'optimisation.
- Favoriser les achats groupés et les économies d'échelle avec les communes voisines.

#### Financement des investissements

- Mobilisation accrue des subventions externes et des dispositifs de cofinancement.
- Recours limité à l'emprunt afin de préserver une capacité d'endettement raisonnable.

### Conclusion et perspectives

Cette note de conjoncture vise à poser les bases d'une stratégie budgétaire adaptée aux enjeux de la commune pour 2025. Le DOB sera l'occasion d'échanger sur ces orientations et de définir collectivement les priorités à mettre en œuvre, dans un souci d'équilibre entre rigueur budgétaire et ambitions pour notre territoire.

# I. NOTRE ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 2025

## 1. Indicateurs macroéconomiques : toujours des turbulences

En 2025, l'économie mondiale devrait enregistrer une croissance de 3,3 %, selon les projections du Fonds monétaire international. Les dynamiques régionales restent contrastées : les États-Unis affichent une croissance robuste, estimée à 2,7 % en 2025, soutenue par une demande intérieure vigoureuse. En revanche, la zone euro peine à se redresser, avec une croissance prévue de 1,3 % en 2025, après une stagnation au quatrième trimestre 2024.

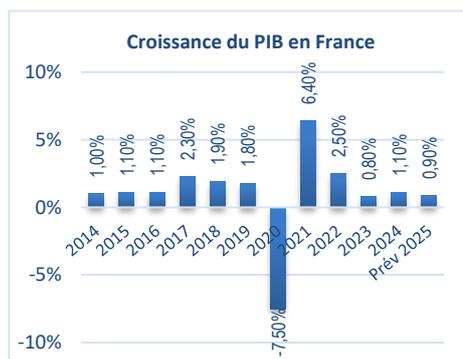
**Les tensions géopolitiques s'intensifient**, notamment avec la poursuite du conflit en Ukraine et l'escalade au Moyen-Orient, en particulier entre l'Iran et Israël. Ces situations augmentent les incertitudes économiques mondiales.

**L'inflation mondiale** continue de diminuer, notamment grâce à la baisse des prix de l'énergie. Cependant, la désinflation dans le secteur des services reste lente. L'élection de Donald Trump aux États-Unis en 2024 fait peser un risque de nouveaux droits de douane sur les entreprises européennes. Une hausse de 10 % des tarifs douaniers pourrait entraîner une baisse du PIB européen d'environ 0,5 % après un an.

### Retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

En France, après une croissance du PIB de 1,1 % en 2024, soutenue par l'effet temporaire des Jeux Olympiques de Paris, une croissance de 0,9 % est anticipée pour 2025. Cette prévision est jugée atteignable mais légèrement optimiste par le Haut Conseil des finances publiques.

L'inflation en France a ralenti, passant de 5,9 % en 2022 à 4,9 % en 2023, puis à 2,3 % en 2024. Pour 2025, la Banque de France anticipe une inflation moyenne annuelle de 1,6 %, tandis que le gouvernement vise 1,4 %. Ces projections suggèrent une poursuite de la désinflation, rapprochant l'inflation de l'objectif de 2 % de la Banque centrale européenne.



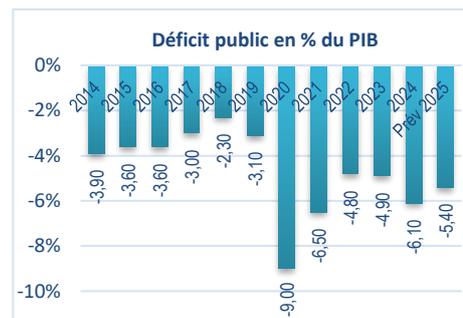
### Emploi privé : des signes d'essoufflement

Le marché de l'emploi privé en France montre des signes d'essoufflement, avec des perspectives dégradées selon les enquêtes de conjoncture. Néanmoins, la croissance des salaires reste stable, permettant une amélioration du pouvoir d'achat des ménages. Le taux de chômage est resté stable à 7,4 % en 2024, mais supérieur à la moyenne européenne de 6,5 %.



### Nouveau dérapage du déficit public en 2024

Le déficit public français a atteint 6,1 % du PIB en 2024, dépassant largement les engagements européens de 3 %. Cette dérive s'explique par des dépenses accrues pour la transition énergétique, les hausses salariales des fonctionnaires et les aides face à l'inflation persistante. Pour 2025, le gouvernement prévoit un effort budgétaire de 60 milliards d'euros pour ramener le déficit à 5,4 % du PIB. Cependant, le Haut Conseil des finances publiques estime que la prévision de croissance de 0,9 % pour 2025 est un peu optimiste, ce qui pourrait compromettre l'atteinte de cet objectif de réduction du déficit.



## 2. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025

Le PLF initial pour 2025 poursuivait l'objectif de dégager 60,6 milliards d'euros de marges de manœuvre supplémentaires pour contenir le déficit public à 5% au terme de l'exercice 2025. La contribution des collectivités s'élevait à 5 milliards.

A ces 5 milliards d'euros annoncés devaient être ajoutés les effets d'autres mesures d'économies :

- Baisse du fonds vert de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros en 2025.
- Augmentation du taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL, avec un surcoût estimé à plus d'un milliard d'euros pour les collectivités en 2025
- Baisse du taux du FCTVA (14,85 % au lieu de 16,404 % actuellement)

Suite à la motion de censure, votée le 4 décembre 2024, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté, le 18 décembre une loi de finances Spéciale devant permettre à l'Etat de pouvoir prélever les impôts et d'assurer le fonctionnement des services publics au début de l'année 2025, dans l'attente du vote d'une loi de finances 2025 en bonne et due forme.

### Eléments de prévisions budgétaires pour 2025

S'agissant des dispositions concernant les collectivités locales, la loi de finances pour 2025 devrait selon toute probabilité se rapprocher du texte retravaillé par le Sénat en novembre dernier, et une deuxième fois depuis la mi- janvier.

La contribution demandée aux collectivités locales devrait ainsi passer de 5 milliards d'euros dans le PLF initial à 2,2 milliards d'euros dans le texte définitif.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes devrait augmenter de 290 millions d'euros par un nouvel abondement de l'Etat, soit :

- 150 millions d'euros pour l'enveloppe de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) (+6,7%)
- 140 millions d'euros pour l'enveloppe de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) (+5,0%)

L'enveloppe de la dotation d'intercommunalité des EPCI devrait augmenter de 90 millions d'euros (+5,1%), en application de l'article L.5211-28 du CGCT.

Les communes classées dans une zone France ruralité revitalisation (FRR) percevront une double majoration de leur Dotation de Solidarité Rurale :

- 30% sur la fraction bourg-centre (majoration qui existait déjà du temps des Zones de Revitalisation Rurale)
- 20% sur la fraction péréquation (nouvelle mesure)

Les communes auparavant classées en ZRR, et non reclassées en zone FRR, devraient également percevoir ces majorations, grâce à un amendement voté par le Sénat et ayant reçu un avis favorable du Gouvernement en fin d'année dernière.

Texte de la Commission Mixte Paritaire du 31 janvier 2025 volet finances locales :

- Effort demandé aux collectivités à hauteur de 2,2 milliards d'euros au lieu de 5 milliards
- Mise en place du fonds de précaution pour 1 milliard d'euro pour certaines collectivités qui correspond à un lissage conjoncturel des recettes fiscales
- Pas de baisse du taux de FCTVA
- Gel du dynamisme de la fraction de TVA versée aux collectivités
- Montant de la DETR sanctuarisé
- Abondement de la dotation de biodiversité

Le budget de l'Etat pour l'année 2025 a été définitivement adopté par le Sénat le 6 février 2025 sur la base de ce texte.

En conclusion, le projet de loi de finances pour 2025 introduit des mesures importantes pour les collectivités territoriales, avec un accent sur la contribution à la réduction du déficit public, tout en tenant compte des retours des élus locaux pour ajuster l'effort financier demandé. Après le vote du budget, nos dotations pourraient augmenter compte-tenu de ces mesures

## II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

### 1. Evolution des postes du fonctionnement de 2021 à 2024

#### ➤ Dépenses de fonctionnement

CHARGES	2021	2022	2023	(*provisoire)
				Est. 2024*
Charges à caractère général	733 432,00	718 199,05	761 880,94	<b>847 303</b>
Charges de personnel brutes	1 399 312,51	1 419 660,86	1 513 354,62	<b>1 542 536</b>
Amortissements	251 022,15	249 696,84	281 483,44	<b>289 503</b>
Autres charges de gestion courante	508 914,44	555 650,89	569 842,92	<b>584 728</b>
Charges financières	23 705,29	23 661,05	28 985,86	<b>26 514</b>
Charges exceptionnelles	33 901,13	101 588,26		<b>4 934</b>
Val comptable éléments cédés	96 998,87	8 240,00	30,00	<b>287 366</b>
TOTAL après rebmts sur salaires	<b>2 931 572</b>	<b>2 947 348</b>	<b>3 094 168</b>	<b>3 551 500</b>
<b>Charges de fonctionnement réelles</b> (hors amortissements et val comptables)	<b>2 550 141</b>	<b>2 689 411</b>	<b>2 812 684</b>	<b>2 688 465</b>

#### ➤ Recettes de fonctionnement

RECETTES	2021	2022	2023	Est. 2024*
Atténuation de charges	116 122,88	129 348,57	61 379,76	<b>31 384</b>
Opérations d'ordres	5 892,84	17 560,39	14 195,00	<b>14 049</b>
Produits des services	201 823,09	255 076,32	255 836,40	<b>261 327</b>
Impôts et taxes	2 512 226,19	2 572 698,40	2 800 814,72	<b>2 825 564</b>
Dotations et participations	762 631,07	813 437,09	894 428,56	<b>926 107</b>
Autres produits de gestion courante	87 270,12	84 795,13	115 502,47	<b>150 573</b>
Produits financiers	0,26	0,30	0,55	<b>72</b>
Produits exceptionnels	159 559,81	36 601,42	3 672,42	<b>293 302</b>
TOTAL hors rebmts sur salaires	<b>3 729 403</b>	<b>3 780 169</b>	<b>4 084 450</b>	<b>4 470 994</b>
<b>Produits de fonctionnement réels</b> (hors exceptionnel)	<b>3 593 103</b>	<b>3 764 244</b>	<b>4 079 234</b>	<b>4 163 643</b>

#### ➤ Excédent de fonctionnement

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	Est. 2024*
Recettes - dépenses de fonctionnement	797 832	832 821	<b>990 282</b>	<b>919 494</b>
CAF BRUTE	<b>1 042 962</b>	<b>1 074 833</b>	<b>1 266 550</b>	<b>1 203 061</b>

## 2. Les Orientations 2025 des Recettes de Fonctionnement

Nous prévoyons une stabilité des ressources communales, en prenant comme hypothèses :

- ♦ Des concours financiers de l'État en augmentation suite au récent vote du budget,
- ♦ La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal,
- ♦ Une augmentation des produits fiscaux grâce au coefficient de revalorisation adossé à l'inflation pour les taxes locales (foncière et d'habitation),
- ♦ Le maintien des recettes de nos services mais une baisse de nos revenus locatifs.

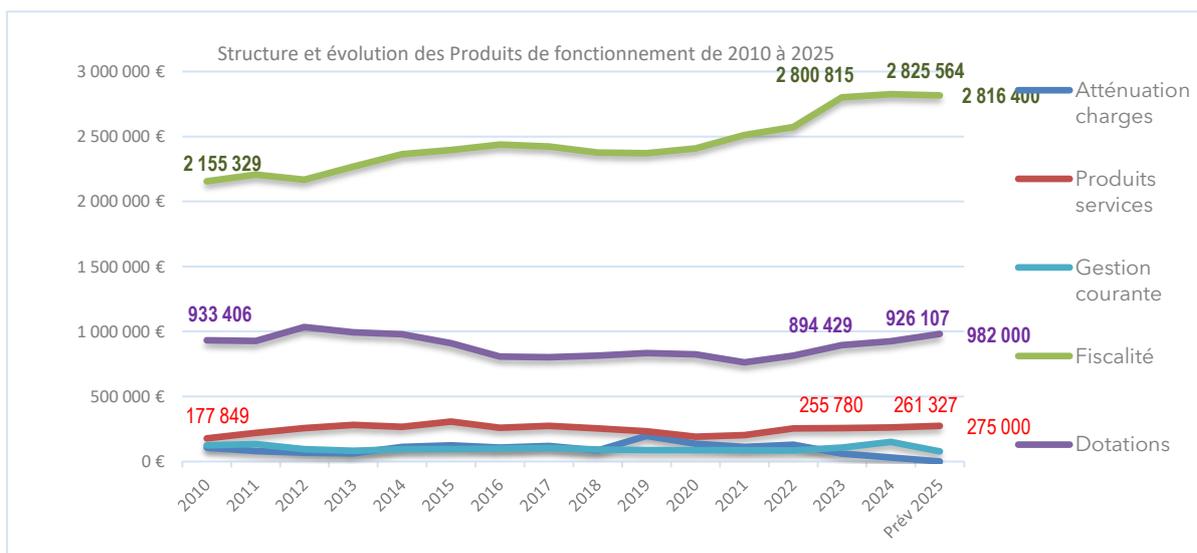


Les produits de fonctionnement réels (c'est-à-dire hors cessions exceptionnelles) représentent un montant de 1 071 € par habitant en 2023 contre 998 € en 2022.

Ce montant, en hausse, reste supérieur à la moyenne des communes du département (en hausse à 1 015 €) mais reste inférieur à la moyenne régionale (1121 €). Sur la longue durée, la

part des recettes fiscales sur les recettes totales s'accroît, passant de 61 % en 2010 à près de 70 % pour la prévision de 2015, et cela sans aucune augmentation des taux d'imposition.

Les postes constitutifs des recettes sont détaillés dans les pages suivantes. Pour 2024, par prudence, nous prévoyons une baisse générale des recettes de fonctionnement évaluée à - 0,40 %.



*Les recettes de fiscalité directe : les impôts locaux*

La fiscalité locale comprend une part de fiscalité directe (impôts fonciers principalement) et une part de fiscalité indirecte (taxe d'aménagement ou droits de mutation par exemple)

Les recettes fiscales de la collectivité sont perçues par l'application d'un taux voté par le Conseil Municipal sur des valeurs locatives (base d'imposition) qui évoluent en fonction de la nature de chaque bien et qui sont déterminées par l'administration fiscale. Les recettes provenant de l'ancienne taxe d'habitation sont désormais gelées et compensées à l'euro près par un transfert de la part départementale de la taxe foncière assortie d'un coefficient correcteur.

➤ Les bases d'imposition

L'évolution de l'indice de l'inflation a des conséquences particulières sur les propriétaires assujettis à la taxe foncière et les détenteurs de résidences secondaires. Chaque année, la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, égale à la moitié de la valeur locative cadastrale, est actualisée en fonction de l'inflation. En dehors des taux d'imposition votés et appliqués par chaque commune, cette revalorisation annuelle des valeurs locatives entraîne donc une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation.

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre. En 2023, cette formule a conduit à une augmentation des bases de +7,10 %, chiffre jamais vu depuis de nombreuses années. En 2024, le rattrapage a été à nouveau significatif, bien que moindre qu'en 2023.

Pour 2025, avec la baisse de l'inflation, les résultats de l'indice de novembre publié par l'INSEE font ressortir une évolution de +1,70 %, permettant de soulager les propriétaires tout en conduisant à une hausse des recettes fiscales communales.

➔ Variations annuelles des bases locatives :

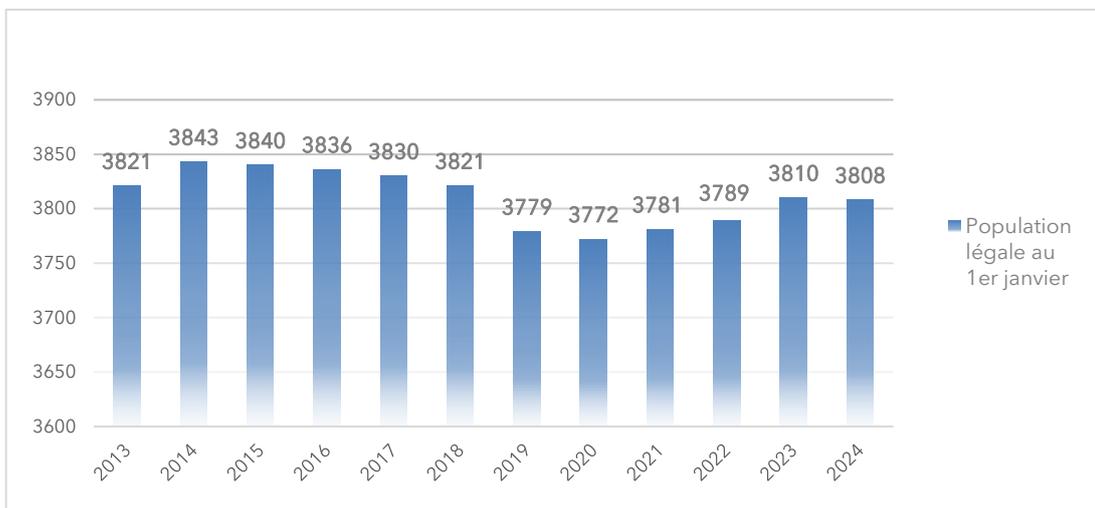
	TF	TH RP	TH RS
2019	+ 2,20 %	+ 2,20 %	+ 2,20 %
2020	+ 1,20 %	+ 0,90 %	+ 1,20 %
2021	+ 0,20 %	-	+ 0,20 %
2022	+ 3,40 %	-	+ 3,40 %
2023	+ 7,10 %	-	+ 7,10 %
2024	+ 3,90 %	-	+ 3,90 %
2025	+1,70 %	-	+1,70 %

Cette mesure ne concerne pas les locaux professionnels qui font l'objet depuis 2017 d'une évaluation distincte qui tient compte de l'évolution du marché locatif.

→ L'évolution de la population

Les recettes fiscales sont fonction de l'évolution de la population et donc de l'installation de nouveaux ménages. En 2024, le nombre d'habitants est resté stable (-0,05 % pour la population légale

→ Evolution du nombre d'habitants (population légale au 1<sup>er</sup> janvier)



Si l'on compare l'évolution depuis la période pré-pandémique, on observe que la population communale a augmenté à Charlieu de 0,80 % (2024 par rapport à 2019) pendant que la population de l'intercommunalité passait de 24 277 à 24 339 habitants, soit + 0,25 % seulement. Ces quatre dernières années ont profité à la ville centre ce qui démontre sa relative capacité d'attractivité (qui reste toutefois plus faible au regard de l'évolution d'autres territoires du Roannais).

→ Le revenu fiscal des habitants

Le revenu fiscal moyen des 2 455 foyers fiscaux que compte la ville de Charlieu (+ 3,40 % après +1,90 % en 2022) évolue favorablement mais reste modeste en 2024 si on le compare au revenu perçu par les foyers de notre intercommunalité à 13 691 € par habitant (+7,50 %) contre 16 479 € pour Charlieu-Belmont Communauté.

Sur la période des onze dernières années, il n'augmente que très lentement (+21,63 % entre 2014 et 2024 contre +24,67 % pour l'ensemble des communes). Il reste toujours à un niveau nettement inférieur aux moyennes départementale, régionale ou nationale. D'autre part, le nombre de foyers non imposables est resté élevé à 64,6 % à comparer à la moyenne nationale qui se situe à 53,1 %.

Charlieu se caractérise par une population stable mais vieillissante, et dont le revenu fiscal moyen, tout en s'améliorant, reste toujours faible avec une proportion de foyers non imposables supérieure aux moyennes constatées dans les villes de même importance.

➤ Les taux communaux d'imposition : sans changement depuis 2010

Les taux des impôts locaux votés annuellement par votre Conseil Municipal n'ont pas évolué en 2024. Pour 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (10,14 %) de la commune est inférieur aux taux moyens des communes de la même strate. Il en est de même pour les taux du foncier bâti (18,58 %) ainsi que du foncier non bâti (38,89 %). Voir tableau ci-dessous.

Taux des impôts locaux votés par la commune	Taux Référence 2010 Charlieu	Taux d'imposition 2023 (%) pour les 3 taxes			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	<b>10,14 %</b>	10,14 % (=)	10,84 %	14,70%	14,80 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)*	<b>33,88 %</b>	33,88 %	35,13 %	32,62 %	38,06 %
Taxe foncière sur les propr. non bâties (TFNB)	<b>38,89 %</b>	38,89 %	41,32 %	51,52 %	50,13 %

Nos taux d'imposition, bien que plus faibles que la moyenne, n'ont pas évolué pour la quatorzième année consécutive en vertu d'un engagement formel pris lors de notre élection en octobre 2010, et renouvelé aux scrutins de 2014, puis de 2020. Cette règle sera donc appliquée en 2025.

**A partir de l'ensemble de ces données, nous estimons que nous pouvons nous baser sur une hypothèse de croissance du produit fiscal dans notre prévision pour 2025 de l'ordre de + 2,00 % pour s'établir à 1 748 000 € (1 714 094 € en 2024).**

➤ l'attribution de compensation versée par la communauté de communes : sans changement depuis la baisse de 2018

Le montant de l'attribution de compensation versé à la Commune a été fixé en 2002, date à laquelle l'ensemble des communes avait opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU) qui faisait suite à la prise de compétence économie par l'intercommunalité. Son montant n'avait pas varié depuis l'origine avec un versement annuel de 1 004 066 € au profit de la ville de Charlieu.

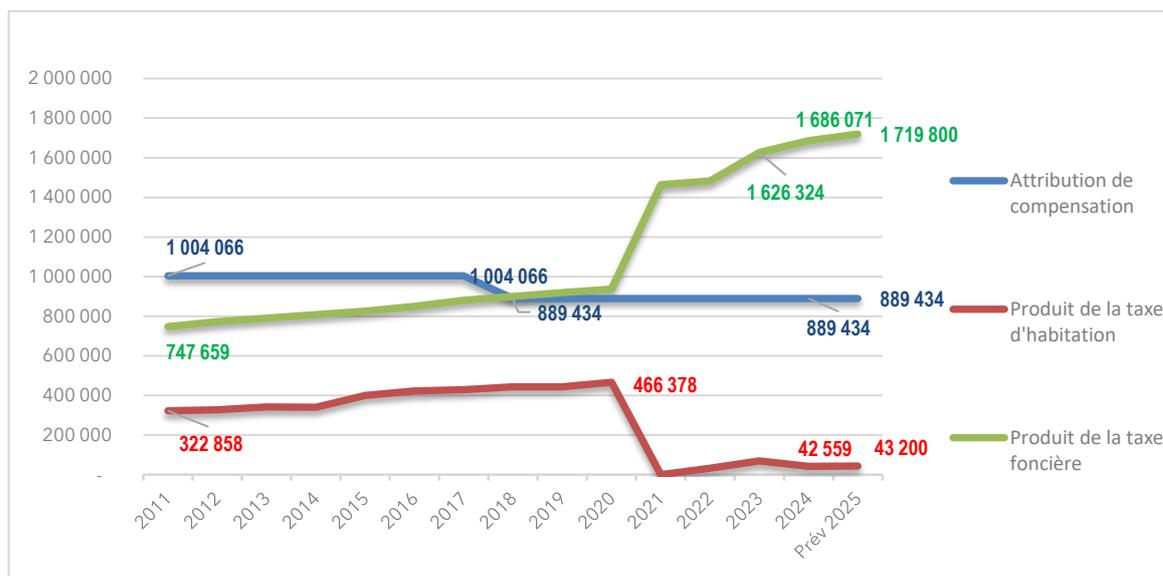
Avec le transfert de la piscine de plein-air à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2018, son montant a été diminué de la somme annuelle de 114 632 € pour s'établir depuis 2018 à 889 434 € par an.

Ce transfert a eu pour conséquences une baisse de nos ressources mais permettra à l'intercommunalité de porter l'investissement d'un nouvel équipement dont les travaux ont débuté fin 2023 avec une mise en service envisagée en septembre 2025.

A noter que le transfert des compétences eau et assainissement devrait être sans effet sur le montant de l'attribution de compensation. Il en a été de même lors de la reprise de la gestion par la commune du gymnase de la Bouverie, cet équipement n'étant pas géré auparavant par l'intercommunalité.

En 2023, le produit fiscal pour la commune de l'ensemble des taxes (habitation+ foncières) s'est élevé à 445 € par habitant, à comparer aux 520 € pour les communes de notre strate (445 € pour le département). Charlieu reste donc une ville moins imposée dont les impôts locaux ne représentent que 41,60 % de ses ressources contre 44,64 % pour la moyenne des communes comparables.

→ Evolution du produit fiscal et des attributions de compensation entre 2011 et 2024, prévisions 2025



Le produit fiscal total de la commune de Charlieu suit une évolution lente car en l'absence d'augmentation des taux d'imposition depuis 2010, il résulte uniquement de l'augmentation des bases décidée par l'Etat et de la population.

➤ Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : bénéficiaire en 2024

Le FPIC est une péréquation horizontale. Il a été créé par la loi de finances de 2012 et est destiné à réduire les inégalités entre les territoires en permettant aux intercommunalités les plus défavorisées de bénéficier de fonds provenant des intercommunalités les plus aisées.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (P)
FPIC reversé	0	0	- 448	0	48 574	43 640	<b>34 000</b>

En 2023, l'intercommunalité redevient bénéficiaire du FPIC pour un montant total de 624 601 € dont 232 526 € sont conservés et 392 075 € redistribués aux 25 communes, dont 48 574 € pour Charlieu, compte-tenu de la quote-part qu'elle représente dans l'intercommunalité. Des règles de garantie ont été prévues par le législateur pour donner une visibilité aux communes.

Pour 2024, la garantie était fixée à 90 % du montant 2023, soit 43 640 €. Par ailleurs, nous avons été contributeurs de 4 934 € en raison de revenus élevés de certaines communes.

Pour 2025, la garantie diminue à 70 % du montant de 2023, soit 34 000 €. Il n'est pas possible de prévoir le montant d'une éventuelle contribution à reverser, le niveau des revenus qui servent au calcul du potentiel financier n'étant pas connus à ce jour.

**Les autres recettes fiscales** : évolution sur les 5 dernières années et prévisions 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (P)
Taxe additionnelle aux droits de mutation	32 327	37 176	52 047	51 735	42 847	30 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité	59 226	103 821	90 704	95 313	96 056	80 000
Droits de place marchés et foire	8 976	17 570	15 960	18 672	24 940	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>100 529</b>	<b>158 567</b>	<b>158 711</b>	<b>165 720</b>	<b>163 843</b>	<b>130 000</b>

La taxe additionnelle aux droits de mutation, perçue par la commune chaque année est en augmentation régulière et témoigne d'une activité immobilière toujours dynamique. La recette reste par nature difficilement prévisible puisque liée aux transactions immobilières. Les droits perçus en 2024 ont été en retrait mais toujours à un niveau satisfaisant. Pour 2025, nous conservons notre prévision à 30 000 €.

En 2024, comme les deux années précédentes, la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par la commune s'est maintenue à un niveau élevé. Comme l'année précédente, nous pouvons reconduire la prévision à 80 000 €.

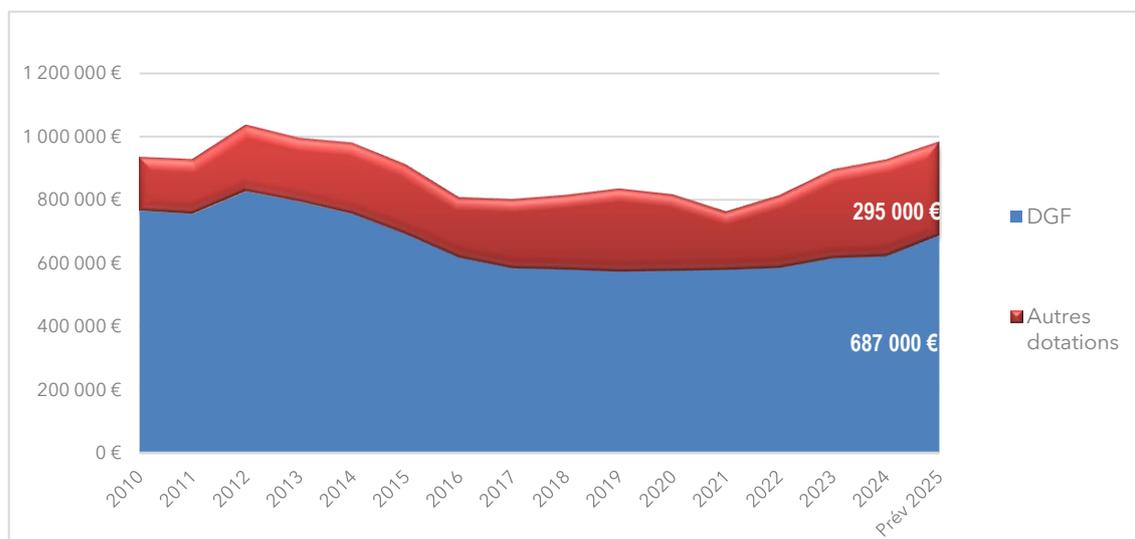
Les droits de place pour l'utilisation du domaine public qui avaient connu une forte diminution en 2020 (période d'inactivité imposée par la pandémie) ont retrouvé en 2023 leur niveau de 2019 puis évolué favorablement en 2024.

*Les dotations et participations*

En 2023, elles ont constitué 22,15 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune de Charlieu (contre 21,61 % en 2022) et représentent 237 € par habitant (214 € en 2022). Depuis 2018, et pour la cinquième année consécutive, cette contribution a été stabilisée pour l'ensemble des communes, l'Etat ayant décidé de maintenir le prélèvement au niveau de l'année 2017.

Pour 2025, elles devraient se situer à un niveau équivalent de celui de 2024. la fraction péréquation devant compenser pour notre collectivité l'érosion annoncée. La dotation forfaitaire de la commune continuera de fluctuer en fonction de l'évolution de la population, de la longueur de la voirie et du potentiel fiscal.

➔ *Evolution des dotations et autres participations entre 2010 et 2024 et prévision 2025*



➤ La dotation globale de fonctionnement

Elle est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation et s'est appréciée de 0,9 % en 2014 après une augmentation de 5,12 % en 2013.

Après le vote de de la loi de finances 2025, les montants de la dotation devraient connaître une augmentation de le Dotation de Solidarité Rurale 67 000 €. (+30 % bourg centre et + 20 % péréquation).

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	Prév 2025
Dotation forfaitaire	364 016 €	357 794 €	350 574 €	352 650 €	351 289 €	- 0,40 %	351 000 €
Dotation de solidarité rurale péréquation	45 760 €	45 838 €	46 870 €	55 678 €	60 500 €	+ 8,70 %	72 000 €
Dotation de solidarité rurale bourg centre*	145 299 €	154 675 €	165 758 €	182 329 €	185 820 €	+ 1,90 %	240 000 €
Dot. Nationale de péréquation	21 055 €	20 802 €	21 715 €	25 191 €	24 378 €	- 3,20 %	24 000 €
<b>Total</b>	<b>576 130 €</b>	<b>579 109 €</b>	<b>585 836 €</b>	<b>615 848 €</b>	<b>621 987 €</b>	<b>+ 0,90 %</b>	<b>687 000 €</b>
	+ 0,40 %	+ 0,50 %	+ 1,20 %	+ 5,12 %	+ 0,90 %		+ 10,60 %

La fraction « Bourg Centre » de la Dotation de Solidarité Rurale bénéficie uniquement à 3 communes du canton : Charlieu, Pouilly sous Charlieu et Belmont de la Loire. Elle est en progression régulière.

➤ Les autres dotations, participations et subventions perçues par la commune

	2020	2021	2022	2023	2024	Prév 2025
Compensations Etat	99 282	63 763	68 857	122 098	124 779	125 000
Département	92 192	80 019	93 797	83 852	83 852	84 000
Région (DRAC)	10 000	0	20 000	8 000	18 000	0
Titres sécurisés (+ recensement 2025)	12 130	12 130	14 630	23 000	31 717	40 000
FCTVA et participations communes	26 579	27 610	30 317	41 631	45 610	46 000
<b>TOTAL</b>	<b>240 183</b>	<b>183 522</b>	<b>227 601</b>	<b>278 581</b>	<b>303 958</b>	<b>295 000</b>

Ce chapitre enregistre les compensations versées par l'Etat au titre des taxes foncières pour lesquelles elle accorde des abattements. Il comprend également diverses subventions de fonctionnement et participations contractualisées avec les autres communes (frais de scolarité), le Conseil Départemental (musées et collège), ainsi que tous les établissements publics. En 2023, ce poste a représenté 75 € par habitant, en nette augmentation par rapport à 2022 où il s'établissait à 60 € par habitant, mais d'un montant toujours très inférieur à la moyenne départementale (93 €), régionale (136 €) et nationale (102 €).

*Les autres recettes de fonctionnement*

➤ **Produits des services**

Ils sont constitués par les produits issus de l'exploitation, c'est-à-dire les locations de salles et autres prestations par les autres collectivités et par les particuliers, des diverses prestations comme la cantine et la garderie, des concessions funéraires, et des redevances d'occupation du domaine public. Les recettes provenant des musées et du camping ainsi que la mise à disposition du personnel municipal auprès d'autres services ou collectivités entrent également dans ce chapitre.

	2020	2021	2022	2023	2024	Prév 2025
Concessions du cimetière	6 970	4 940	9 941	7 901	10 241	8 000
Occupation du domaine public	3 089	11 069	13 694	23 350	30 566	25 000
Musées	14 840	23 351	33 305	38 827	35 558	35 000
Camping municipal	5 608	13 975	25 552 (Régul TVA)	15 309	14 400	17 000
Cantine et garderie	44 461	64 925	63 402	64 635	61 281	60 000
Locations salles et matériel	3 164	3 040	15 778	18 961	15 117	15 000
Recettes des autres services ou collectivités	78 355	80 523	85 930	86 796	94 164	105 000
Recettes exceptionnelles	33 990					
<b>TOTAL</b>	<b>190 477</b>	<b>201 823</b>	<b>247 602</b>	<b>255 780</b>	<b>261 327</b>	<b>275 000</b>

En 2024, les musées n'ont pas atteint leur objectif de recettes malgré une bonne fréquentation.

Pour 2025, nous prévoyons le maintien des recettes au niveau de celles de 2024. Le transfert du budget assainissement impacte ce chapitre à hauteur de 20 000 € (versement de 40 % du salaire d'un agent mis à disposition)

➤ **Revenus locatifs et atténuations de charges**

	2020	2021	2022	2023	2024	Prév 2025
Revenus locatifs	87 242	87 270	84 794	82 517	123 774	<b>77 600</b>
Remboursements sur salaires	136 322	116 123	129 349	61 380	31 384	<b>0</b>

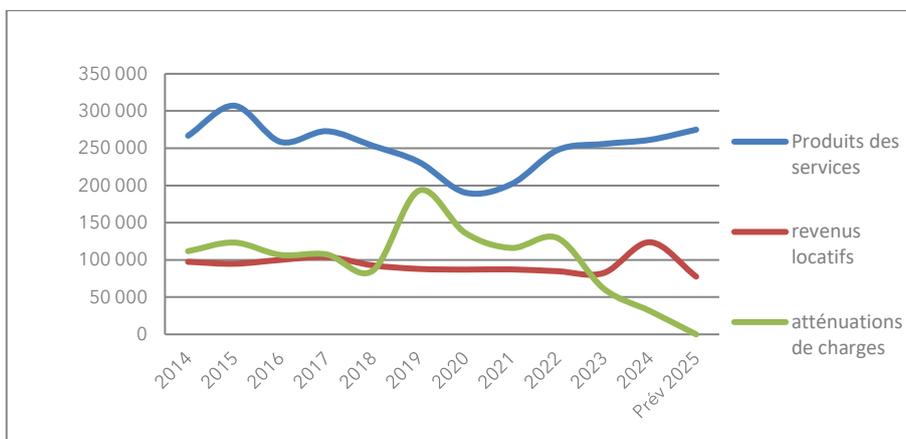
Le périmètre des immeubles communaux proposés à la location va être modifié en 2025 avec la vente de l'immeuble d'habitation rue Dorian (4 logements). Nous prévoyons ainsi une baisse de nos revenus locatifs qui a pris effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

A l'issue de cette vente, les revenus locatifs seront constitués par l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'amicale laïque et de la gendarmerie dont nous avons enfin perçu les arriérés de loyer consécutifs aux travaux d'amélioration conduits en 2020 et 2021.

Le remboursement des rémunérations du personnel, s'il constitue bien un produit de fonctionnement, vient en fait atténuer les charges de personnel. Avec la résolution de plusieurs dossiers de longue maladie, les remboursements ont été moins importants que prévu en 2024. Sans visibilité, nous ne prévoyons pas de recette en 2025.

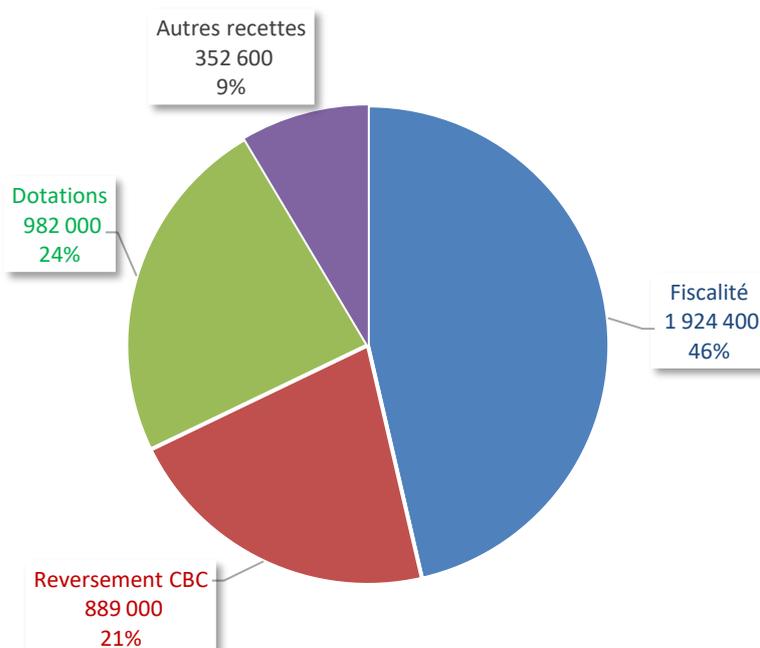
➤ Evolution des autres produits sur 10 ans

➔ *Autres produits (hors fiscalité et hors dotations) : évolution entre 2014 et 2024, prévision 2025*



Le transfert de la piscine en 2018 à l'intercommunalité et la pandémie en 2020 ont fortement pesé sur les recettes des services pendant la période 2018/2021 où une baisse sensible a été enregistrée. Depuis 2022 le niveau d'objectif situé autour de 250 000 € par an est réalisé chaque année et constituera notre prévision pour 2025. On notera la forte baisse des revenus locatifs avec la vente de l'immeuble rue Dorian et l'extrême volatilité des remboursements sur salaires dont la prévision reste toujours aléatoire.

*Total des recettes de fonctionnement : prévisions BP 2025*



### 3. Les Orientations 2025 des dépenses de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

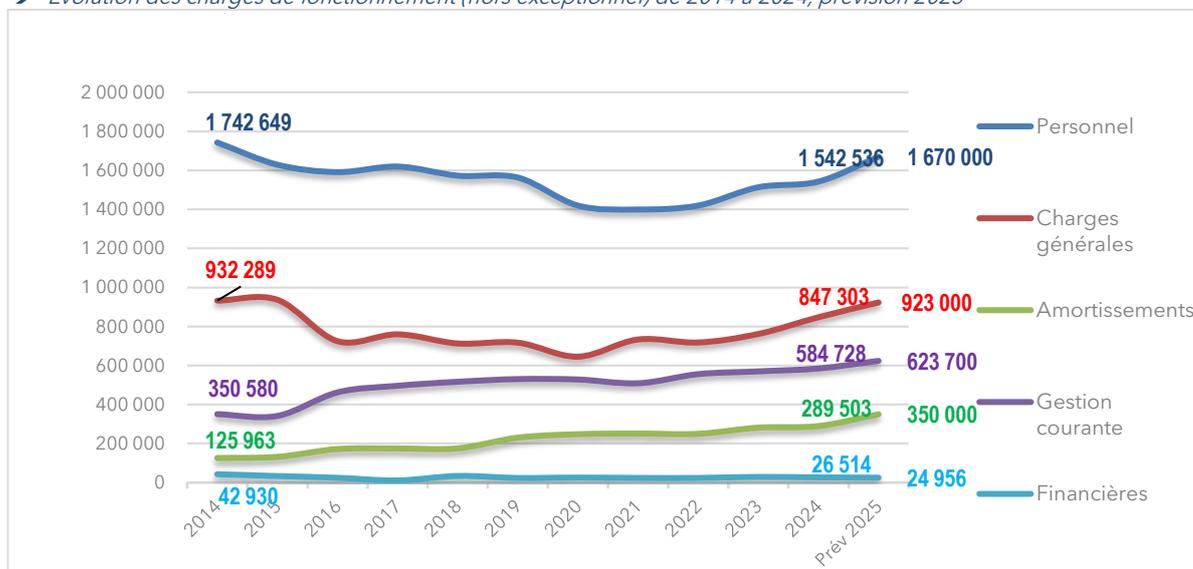
- ✓ Charges de personnel et indemnités des élus
- ✓ Achats de fournitures : Papeterie, mobilier...
- ✓ Autres charges de gestion courante : Électricité, Gaz, carburant, éclairage public, maintenance...
- ✓ Prestations de services : Charges de publicité, publications, missions et réceptions, ...
- ✓ Participations aux charges d'organismes extérieurs : aide sociale, syndicats intercommunaux...
- ✓ Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers...
- ✓ Dotations aux amortissements et aux provisions

La maîtrise des charges de fonctionnement est un marqueur fort de notre collectivité.  
 Entre 2010 et 2024, elles ont augmenté de + 4,40 % à Charlieu,  
 alors qu'elles s'appréciaient en moyenne dans notre strate de + 28,30 %

En 2024, par rapport au réalisé de 2023 et hors éléments exceptionnels, les dépenses de fonctionnement réelles ont augmenté de + 5,60 % (après + 4,10 % entre 2023 et 2022) à mettre en parallèle avec la progression des prix à la consommation en France, évaluée elle à 2,30 %.

Notre objectif pour 2025, conformément à notre ligne habituelle de politique budgétaire sera de cantonner l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à l'intérieur de l'inflation prévisionnelle, soit à hauteur de 1,60 % (prévision INSEE et banque de France).

→ Evolution des charges de fonctionnement (hors exceptionnel) de 2014 à 2024, prévision 2025



La charge d'amortissement est en augmentation constante, conséquence du niveau élevé des investissements. Sur une période de 8 années, ce poste a plus que doublé, passant de 125 900 € en 2014 à 289 500 € en 2024, permettant ainsi de constituer une ressource d'investissement destinée en priorité au remboursement du capital des emprunts. Elle est estimée à 350 000 € en 2025.

## Les charges de personnel

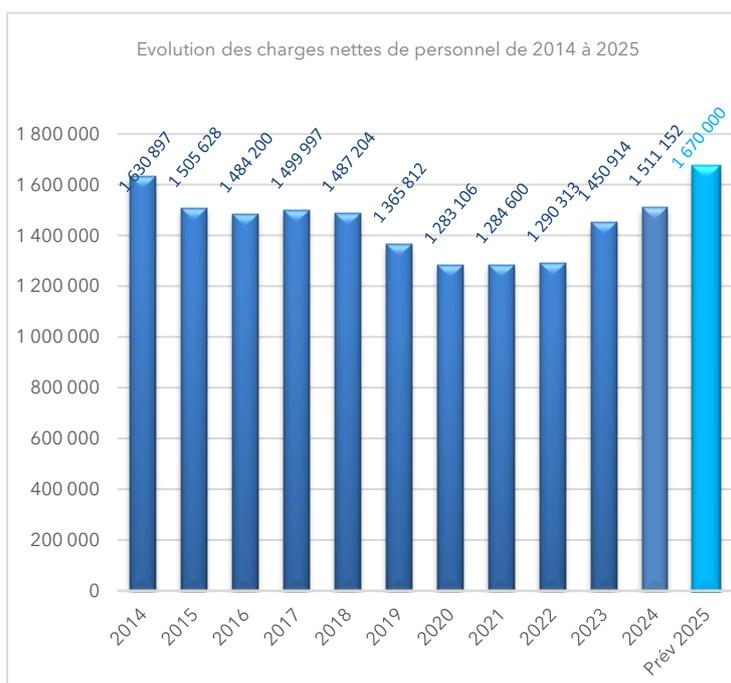
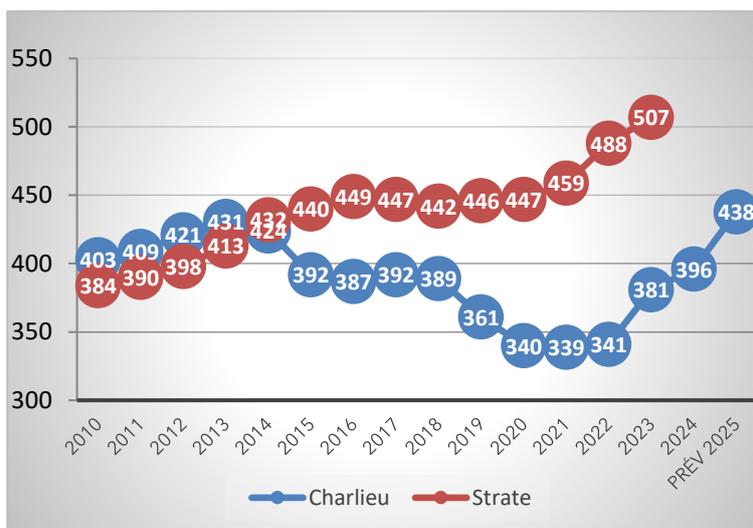
C'est le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement de la commune, et avec un ratio de 381 € par habitant en 2023 (contre 341 € en 2022, soit + 11,70 %), il est en augmentation mais reste à un niveau toujours inférieur aux moyennes. On observera également une reprise des tendances départementales où il augmente (425 € contre 397 € en 2022 soit + 7,00 %). Pour la huitième année consécutive les charges de personnel sont inférieures à la moyenne régionale (450 € et + 3,00 %) et nationale (507 € et + 3,90 %).

On assiste depuis deux années au rattrapage consécutif au recrutement de plusieurs agents ainsi qu'à l'augmentation de la valeur du point décidée par le gouvernement pour compenser le retour de l'inflation.

### Charges nettes de personnel par habitant comparées à notre strate

Notre collectivité se caractérise par une maîtrise toute particulière de sa masse salariale ainsi que l'indique le graphique ci-contre. A la faveur de transferts de compétence et d'une meilleure gestion de ses ressources humaines, elle a pu retourner la tendance d'augmentation qui prévalait jusqu'en 2013 pour retrouver un niveau de charges nettement inférieur à la moyenne de sa strate, les années 2020 et 2021 n'étant pas significatives en raison du désordre causé par la pandémie.

La réalisation en 2023 et 2024 ainsi que les prévisions 2025 effaceront cette période anormale en retrouvant le niveau qui existait dix ans auparavant, mais tout en restant toujours inférieur à la moyenne de la strate.



### La masse salariale brute pour 2024

s'établit à 1 542 536 € contre 1 507 516 € en 2023, en augmentation de 2,30 %. Ce résultat est légèrement supérieur à notre prévision qui était basée sur une augmentation de 2,10 %.

*Nous prévoyons une augmentation de 8,20 % de la masse salariale brute en 2025 (Voir détails page 22)*

**La masse salariale nette**, qui prend en compte les remboursements sur rémunérations s'établit quant à elle à 1 511 152 € en 2024, en augmentation de + 4,10 % sur 2023 pour une prévision initiale de + 2,70 % en raison d'une baisse importante des remboursements sur salaires.

*Nous prévoyons une augmentation de 10,50 % de ce poste en 2025, considérant que les remboursements sur salaires ne peuvent pas faire l'objet d'une prévision compte-tenu de son caractère aléatoire.*

Au 31/12/2024, la commune employait 43 agents : 34 agents de la FPT + 9 agents en CDD représentant ensemble 40,5 ETP. L'effectif se répartit entre 63 % de femmes (27) et 37 % d'hommes (16).

- **Au cours de l'année 2024, les mouvements de personnel ont concerné 7 agents :**
  - Départ en retraite en juillet d'un agent des services administratifs Cat C
  - Départ en décembre pour mutation à Charlieu Belmont d'un agent assainist Cat C
  - Départ en mai pour mutation d'un chef des services techniques Cat C
  - Décès en décembre d'un agent responsable bâtiments Cat C
  - Recrutement d'un agent services administratifs en septembre Cat B
  - Recrutement d'un agent chef des services techniques en octobre Cat C
  - Recrutement d'un agent police municipale en novembre Cat C
  
- **Les mouvements prévus pour 2025 concernent 1 remplacement :**
  - Recrutement d'un agent Cat B responsable service bâtiment au 01/05

Par ailleurs, il est prévu de recruter 2 CDD pour les musées (en essayant de mobiliser des contrats aidés, un VTA et un service civique en fonction des possibilités). Les autres contrats seront maintenus ou renouvelés pour pallier aux nécessités de service en remplacement notamment du personnel en longue maladie (2 pour les écoles).

L'impact de ces mouvements conduira à une augmentation des charges de personnel sur l'exercice 2025. D'autre part, les mises à dispositions du personnel communal faisant l'objet de conventions concerneront en 2024 : 2 agents pour 0,48 ETP (convention CCAS), 1 agents pour 0,40 ETP (convention Charlie-Belmont Communauté service assainissement).

L'effectif prévisionnel 2025 sera donc de 44 agents, représentant 33,6 ETP selon le tableau ci-dessous :

	2024				Prévisions 2025		
	01/01/2024	Départs	Arrivées	31/12/2024	Départs	Arrivées	31/12/2025
<b>A</b>	2			2			2
<b>B</b>	1		1	2		1	3
<b>C</b>	32	4	2	30	1	1	30
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>			<b>34</b>			<b>35</b>
<b>ETP</b>	<b>33,2</b>			<b>32,6</b>			<b>33,6</b>
<b>Contractuels</b>	<b>7</b>		<b>2</b>	<b>9</b>			<b>9</b>

**Éléments constitutifs de l'évolution prévisionnelle de la masse salariale :**

- **Avancements de grade :** En 2025, 13 agents pourraient bénéficier d'un avancement de grade dont l'impact peut être estimé à 1 % de la masse salariale
- **Point d'indice :** Nous n'avons pas à ce jour d'informations concernant une éventuelle réévaluation du point d'indice. Par précaution, nous prévoyons une augmentation de 1,50 %
- **Cotisation CNRACL :** Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1er janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL est donc annulée.
- **Intégration des nouveaux salaires :** + 2 agents Cat B pour 90 000 € (à noter que la mise à disposition à Charlieu-Belmont Communauté d'un agent pour 40 % de son temps viendra en recettes pour un montant prévisionnel de 20 000 €)

Les conséquences de l'ensemble de ces évolutions sur le budget 2025 devraient conduire à une augmentation des charges brutes de personnel de 128 000 €, soit + 8,2 % par rapport à 2024, pour atteindre à 1 670 000 €, soit environ 438 € par habitant.

*Les charges de gestion courante*

➤ Les charges à caractère général (chapitre 011)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (P)
60 Energie	212 560	212 753	252 659	260 936	292 886	352 000
60 Fournitures	31 473	49 347	28 198	38 476	51 085	50 000
61 Maintenance, entretien et prestations de service	270 774	333 387	287 791	329 360	334 993	350 000
61 Assurances	22 467	25 125	37 488	26 231	42 772	45 000
62 Honoraires et charges administratives	83 170	88 601	87 389	82 658	101 076	100 000
63 Impôts et taxes	24 728	24 219	24 290	23 962	24 490	26 000
<b>TOTAL</b>	<b>645 171</b>	<b>733 432</b>	<b>717 816</b>	<b>761 623</b>	<b>847 303</b>	<b>923 000</b>
Evolution	- 10,00 %	+ 13,70 %	- 2,10 %	+ 6,10 %	+ 11,20 %	+ 8,90 %

Ces charges constituent un poste de dépenses sensible à la conjoncture économique et géopolitique. Il s'agit principalement des dépenses de fournitures, d'entretien et des consommables pour l'ensemble des services de la ville (administratifs et techniques). Elles restent toutefois toujours à un niveau inférieur d'environ 25 % aux moyennes constatées de notre strate.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (P)
Gaz	69 280	81 132	89 981	94 010	127 080	
Electricité	44 576	50 398	69 607	77 674	63 747	
Eclairage public	86 525	64 455	74 510	71 280	83 248	
Carburant et combustible	12 179	16 768	18 561	17 972	18 811	
<b>TOTAL</b>	<b>212 560</b>	<b>212 753</b>	<b>252 659</b>	<b>260 936</b>	<b>292 886</b>	<b>352 000</b>
Evolution	- 15,10 %	+ 0,00 %	+ 18,80 %	+ 3,30 %	+ 12,20 %	+20,00 %

➤ Les subventions - participations - contingents (chapitre 65)

Il s'agit notamment des charges contraintes car fixées par des conventions dont le montant est prédéfini.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (P)
Service d'incendie	116 232	116 232	116 232	120 216	125 767	128 700
SIEL éclairage public	87 672	64 154	75 438	71 280	83 248	90 000
Syndicat de la Bouverie	16 477	13 830	16 965	18 963	0	0
CCAS	34 999	20 729	25 075	19 036	29 205	30 000
Subventions aux associations	147 753	170 726	188 267	203 536	216 598	250 000
Indemnités des élus	118 155	123 112	125 235	128 438	127 508	125 000
Autres charges diverses	6 815	1 131	2 456	8 354	2 402	
<b>TOTAL</b>	<b>528 184</b>	<b>509 914</b>	<b>555 651</b>	<b>569 842</b>	<b>584 728</b>	<b>623 700</b>
Évolution	- 0,40 %	- 3,50 %	+ 9,00 %	+ 2,60 %	+ 2,60 %	+ 6,70 %

En 2024, 245 800 € ont été consacrés au soutien du tissu associatif local par l'intermédiaire des nombreuses associations Charliendines, à l'OGEC, à la MJC et au CCAS contre 241 800 € en 2023. L'organisation par de nombreuses associations de manifestations dans le cadre du 1 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'abbaye nécessitera vraisemblablement un soutien accru de la municipalité. Dans l'objectif d'aider les associations organisatrices, nous prévoyons une enveloppe supplémentaire de subventions exceptionnelles à hauteur de 20 000 €.

Nous savons par ailleurs que notre contribution au SDIS va augmenter de 2,30 % après celle de 4,80 % en 2024.

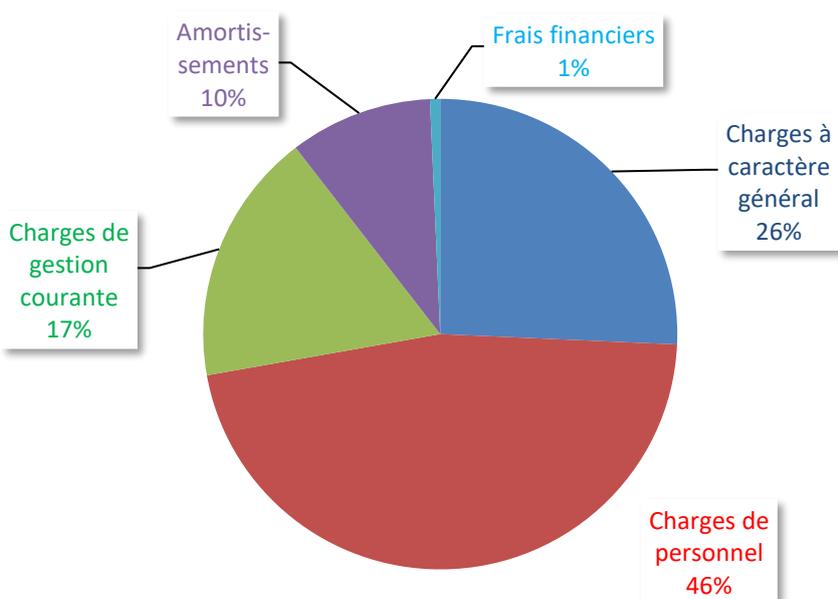
Au final, nous prévoyons une augmentation des dépenses de l'ordre de + 6,70 %.

Ainsi, en 2025, la somme des chapitres 011 et 65 représenteront une part importante des charges de fonctionnement de la collectivité (43 %), en augmentation de 8 % par rapport à 2024 où elles s'étaient appréciées de 7,50 % pour une prévision de + 5,80 %.

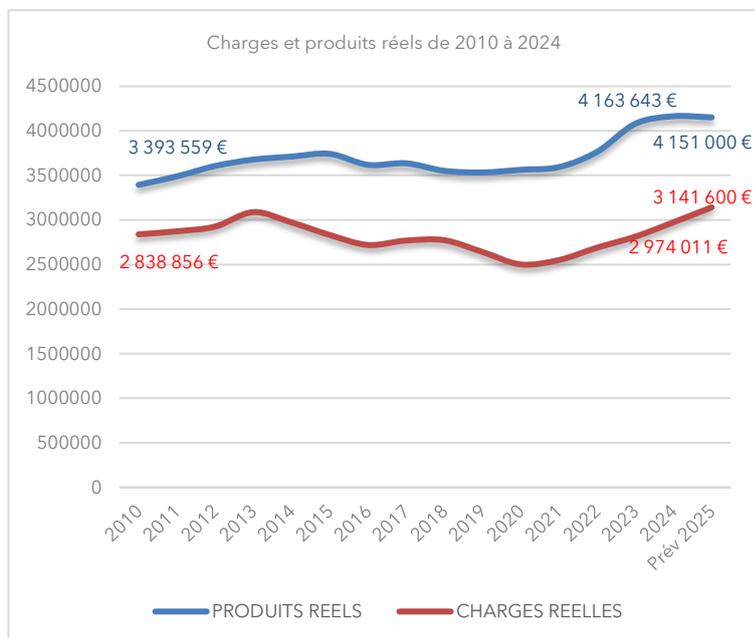
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (P)	
Charges à caractère général <b>Chapitre 011</b>	645 000	733 000	718 000	761 623	847 303	<b>923 000</b>	<b>+ 8,90 %</b>
Subventions, participations, contingents <b>Chapitre 65</b>	528 000	509 000	556 000	569 842	584 728	<b>623 700</b>	<b>+ 6,90 %</b>
TOTAL	1 173 000	1 242 000	1 274 000	1 331 465	1 432 031	<b>1 546 700</b>	
Evolution	-5,90 %	+ 5,90 %	+ 2,60 %	+ 4,50 %	+ 7,50 %	<b>+ 8,00 %</b>	

Les autres charges de fonctionnement qui pèsent sur la collectivité sont les frais financiers (en diminution, voir partie sur la gestion de la dette) et les amortissements (en augmentation).

*Total des dépenses de fonctionnement : prévisions BP 2025*



## 4. La capacité d'autofinancement (CAF)



La CAF brute représente l'excédent résultant du fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dette et dépenses investissement). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors amortissements).

**Pour la cinquième année consécutive, la CAF brute a dépassé le million d'euros en 2024**

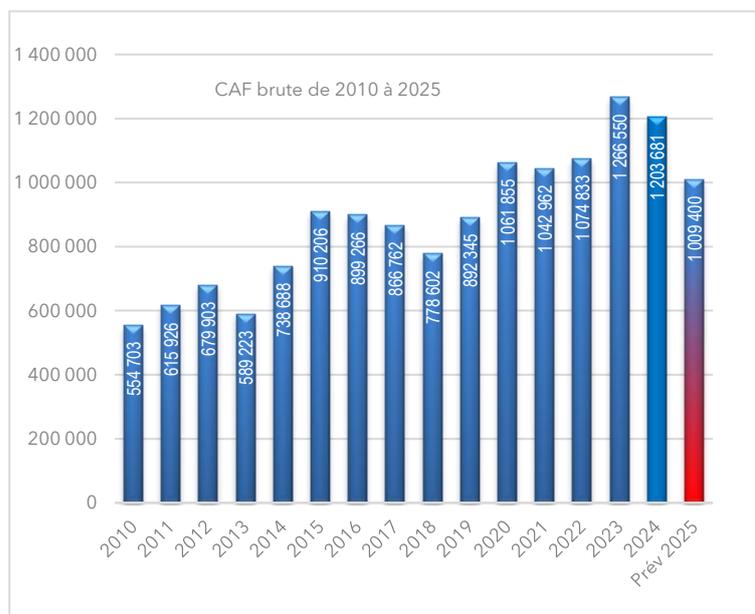
### CAF brute

La CAF brute 2023 marque une augmentation sensible pour s'établir à son plus haut niveau historique à 1 266 550 € (+ 17,10 %)

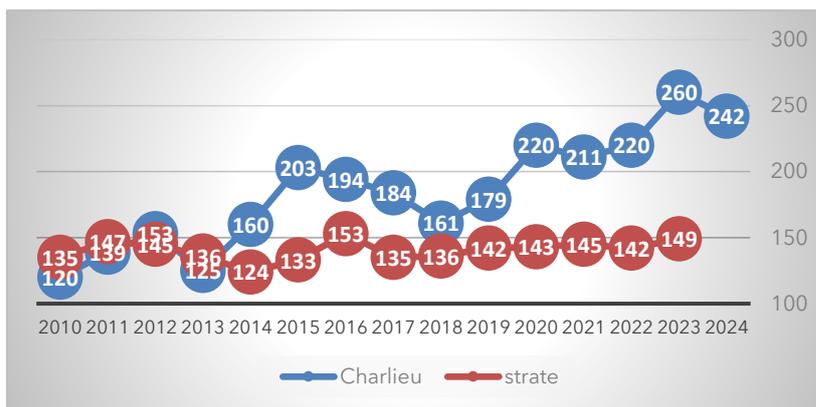
Elle suffit donc largement à couvrir le besoin de financement de l'annuité de la dette en capital du budget communal.

Le résultat 2024 confirme le maintien de la CAF à un très bon niveau (en légère baisse après la forte augmentation de 2023)

Elle devrait être en retrait en 2025 compte tenu d'une prévision prudente sur les recettes



Par comparaison, en 2023, et pour la dixième année consécutive, le montant brut de la CAF par habitant (332 € contre 258 € en 2022) se situe très au-dessus des moyennes départementale (203 €), régionale (244 €) et nationale (214 €). Le résultat comptable, quant à lui reste supérieur aux moyennes constatées.

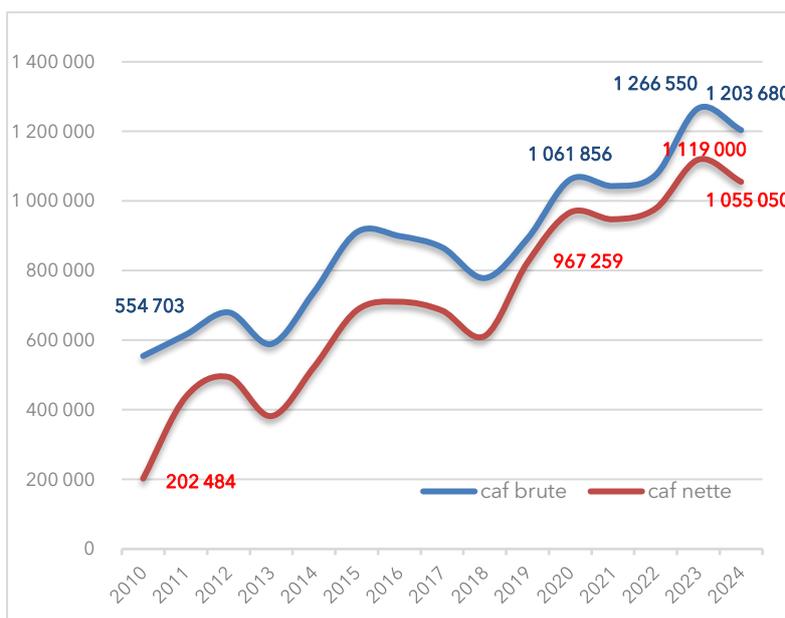


### Résultat comptable par habitant / strate

Le résultat comptable (CAF moins les amortissements) est en nette augmentation. Depuis 2014 il est supérieur à la moyenne des communes comparables de la strate, avec une stabilité à un niveau élevé sur les cinq dernières années.

### CAF brute et CAF nette de 2010 à 2024

En 2024, compte tenu de l'évolution constatée de nos produits et de charges, la CAF brute devrait se situer à 1 208 680 €. Par ailleurs, après déduction des charges de remboursement en capital de nos emprunts (148 630 € en 2024), notre CAF nette est estimée à 1 055 050 €, soit un montant conforme à nos prévisions et d'un niveau très satisfaisant qui constitue le disponible pour l'autofinancement de nos investissements.



## 5. Trésorerie de la Commune de Charlieu

Au cours de l'année 2024, la commune n'a eu recours à aucun crédit à court-terme. De même, il n'a pas été nécessaire de faire appel à une ligne de trésorerie.

Le solde de trésorerie au 31/12/2024 s'établit à 2 786 741,25 € contre 3 042 790,81 € au 31/12/2023.

Il témoigne en partie des réserves accumulées en prévision de l'investissement programmé du Domaine du Sornin.

Le transfert à l'intercommunalité de la trésorerie affectée au budget annexe assainissement n'est pas pris en compte dans ce solde

### III. Les investissements portés par la ville de Charlieu : projets et financements

---

#### 1. Les dépenses d'investissement

---

Sur son budget principal (hors travaux de réseaux d'eau et d'assainissement), la commune a procédé en 2024 à des dépenses d'investissements (dépenses réelles et engagées) pour un montant total de **2 533 400 €** dans les équipements communaux (voirie, matériel, terrains, études, éclairage public) et remboursé pour **148 630 €** de capital d'emprunt.

En 2023, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 2 009 300 € soit 537 € par habitant (contre 436 € pour notre strate). Déjà en 2022 nous avons dépensé 420 € par habitant, soit plus que la moyenne de la strate (358 €). Notre capacité à investir a donc été plus forte ces deux dernières années.

Cet effort s'est poursuivi en 2024 à la faveur des nombreux projets engagés dont les principaux ont été :

- La création des vestiaires sur le pôle sportif
- L'important programme de réseaux d'eaux pluviales
- Les travaux de mise aux normes de l'asile Guinault
- L'achat de divers matériels et mobilier, urbain et informatique

Les investissements prévus en 2025 entrent dans le cadre de ces orientations et prennent en compte les restes à réaliser de l'exercice 2024 pour un montant de **1 334 600 €** (travaux en cours ou réalisés donc engagés mais non soldés tels que les frais engagés pour le Domaine du Sornin et différents travaux cités plus-haut)

#### 2. Le programme prévisionnel d'investissements en 2025

---

Nous présentons ici des montants prévisionnels estimatifs qui seront affinés et actualisés pour la présentation du budget primitif 2025 lors de la réunion du Conseil Municipal de mars. Ils ne prennent pas en compte les investissements liés aux réseaux d'adduction d'eau potable qui font l'objet d'un budget annexe et d'assainissement dont la compétence est désormais intercommunale.

Ils s'intègrent dans le programme de modernisation de notre ville conformément à notre plan de mandat qui vise à conforter l'attractivité de Charlieu et à moderniser nos équipements tout en assurant leur durabilité.

A côté des grands projets en cours dont le plus important est la construction du Domaine du Sornin, notre programme prévoit de réaliser plusieurs travaux de voirie, d'aménagements de bâtiments, d'affirmer notre vocation culturelle et touristique et de réserver des enveloppes pour le remplacement du matériel.

*Les autorisations de programme*

→ Proposition de modification de l'autorisation de programme pour le **Domaine du Sornin** pour prendre en compte le décalage du démarrage du chantier consécutif aux modifications imposées par le Département pour la réalisation d'un giratoire sur la RD4 pour faciliter l'accès au Domaine.

**4 503 412 €**

Dépenses réalisées et engagées avant la mise en place de l'autorisation de programme : 810 878 €

	2022	2023	2024	2025	2026
Votée en 2022 3 ans (2022/2024) 4 191 284 €	1 000 000 €	2 000 000 €	1 191 284 €	-	-
Modifiée en 2023 3 ans (2023/2025) 4 503 412 € (Stade APD) *	11 187 €	1 433 158 €	2 566 842 €	492 225 €	-
Modifiée en 2024 3 ans (2024/2026) 4 503 412 €	11 187 €	8 317 €	1 424 841 €	2 566 842 €	492 225 €
Modifiée en 2025 3 ans (2024/2026) 4 503 412 €	11 187 €	8 317 €	1 470 €	1 932 893 €	2 549 645 €

\*(Sans le mobilier, les jeux extérieurs, ...)

→ Proposition de modification de l'autorisation de programme pour la deuxième tranche du **parking Bouverie**, les dépenses étant revues à la baisse et décalées en raison des restrictions imposées par les services de l'Etat (fouilles archéologiques)

**600 000 €**

Dépenses réalisées et engagées avant la mise en place de l'autorisation de programme : 57 544 €

	2023	2024	2025	2026
Votée en 2023 3 ans (2023/25) 1 112 000 €	109 000 €	1 000 000 €	3 000 €	
Modifiée en 2024 3 ans (2024/2026) 600 000 €	-	109 000 €	391 000 €	100 000 €
Modifiée en 2025 2 ans (2025/2026) 600 000 €	-	-	66 000 €	534 000 €

*Les autres projets d'investissements : nouveaux crédits TTC 2025*

<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>	<b>792 300 €</b>
Enveloppe entretien de voirie	50 000 €
Sécurisation rue Cacherat	5 000 €
Eaux pluviales rue des Tanneries + complément opération 2024	91 900 €
Participation à la digue du Bezo	35 000 €
Cheminement piéton Montplaisir	236 300 €
Arborisation, fleurissement et aménagements paysagers	56 000 €
Renaturation abords mairie	60 000 €
Trompe l'œil place des Canuts + aménagement paysager	48 400 €
Cavernes cimetière	15 200 €
Rond-point rue Dorian	45 000 €
Renouvellement éclairage public	55 000 €
Signalétique d'information locale	75 000 €
Plaques de rues, signalétique spécifique, barrières escamotables	13 500 €
Hydrants	6 000 €
<b>TRAVAUX SUR BATIMENTS et EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>840 300 €</b>
Pôle sportif : complément construction de vestiaires	30 000 €
Terrain multisports rue Riottier	245 200 €
Réfection du terrain d'honneur rugby	48 000 €
Sécurisation de l'entrée du complexe sportif	25 000 €
Mise en sécurité de l'asile Guinault	123 400 €
Complément rénovation huisseries mairie (volets)	20 000 €
Rénovation énergétique Girgenti (chaudière + GTC)	85 000 €
Bouverie : mise en sécurité branchement gaz	23 500 €
Programme d'investissement des musées (SSI + expo + badges)	98 900 €
Centre de loisirs mise aux normes structure	15 000 €
Aménagements centre technique municipal (box)	25 000 €
Mise en valeur des stalles de l'église St Philibert	101 300 €
<b>AUTRES INVESTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>263 500 €</b>
DUP Sornin	10 000 €
Mobilier urbain et signalisation	50 000 €
Provision matériel et mobilier pour services techniques	63 500 €
Provision matériel services administratifs, informatique, logiciels	20 000 €
Provision pour acquisition de 2 véhicules de remplacement	65 000 €
Remplacement de la balayeuse	163 400 €
Vidéoprotection bâtiments publics	50 000 €
Provision pour illuminations	5 000 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS 2025</b>	<b>2 059 500 €</b>

### 3. Les recettes d'investissement

Les principales ressources d'investissement sont constituées par l'autofinancement, le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement, la dotation aux amortissements, les subventions et l'emprunt. Des recettes exceptionnelles peuvent apparaître en cours d'année, s'agissant de la vente d'immeubles (terrains ou bâtiments) ou de subventions non notifiées. Lors de l'établissement de notre budget, nous continuons à appliquer scrupuleusement les règles de prudence habituelles : les ventes, lorsqu'elles se réalisent, constituent des réserves dont l'utilisation sur des équipements nouveaux évitera d'avoir recours à l'emprunt. Il en est de même pour les subventions qui ne sont inscrites au budget que si elles sont notifiées. Sur l'exercice 2024, nous avons procédé à la vente de l'immeuble rue Dorian.

- L'autofinancement

Le prélèvement sur la section de fonctionnement (la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), qui constitue la CAF constitue l'autofinancement qui servira à financer en priorité la part en capital de l'annuité de la dette puis les investissements de la Commune.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (P)
Excédent de fonctionnement cpte 1068	677 807	828 232	797 832	832 821	990 282	<b>919 500</b>

Pour 2024, l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement s'est élevé à 990 282 €. Pour 2025, il correspondra à l'excédent dégagé en 2024, estimé à 919 500 €.

- Le fonds de compensation de la tva (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat. Il constitue une aide non négligeable aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Cette dotation est destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer. Cette compensation versée par l'Etat est calculée chaque année sur le montant des dépenses d'investissement réalisées deux ans auparavant. Le taux de compensation applicable aux dépenses réalisées depuis du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (date du passage de la TVA à 20 %) est inchangé et fixé à 16,404 %. Le montant prévu en 2025 sera de 307 023 €, correspondant aux investissements éligibles réalisés au cours de l'année 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (P)
FCTVA	139 482	180 484	170 3058	203 487	154 175	<b>307 023</b>

- La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est directement liée à l'activité immobilière concernant les autorisations de construction et d'aménagement des locaux mis en chantier l'année considérée. Le taux de cette taxe est inchangé à 5 % sur tout le territoire de la commune. Par prudence nous prévoyons une recette toujours inférieure, n'ayant pas connaissance à l'avance des dossiers qui seront déposés.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (P)
TAXE D'AMENAGEMENT	49 613	61 606	75 342	52 118	41 959	<b>40 000</b>

Les années 2021 et 2022 ont bénéficié de deux taxes exceptionnelles (Saint-Gildas et entreprise LTC) qui ont été bienvenues, ces installations ayant nécessité des investissements supplémentaires financés par la commune.

- Les amortissements

Ils sont prélevés sur la section de fonctionnement afin de pouvoir renouveler le matériel, le mobilier et le parc automobile devenus obsolètes. Leur montant est fonction des investissements réalisés au cours des années précédentes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec l'adoption des nouvelles règles comptables issues de la M57, la charge d'amortissement est fonction de la date de la mise en service de l'équipement en cours d'année. Le point de départ n'est donc plus reporté à l'année suivante.

Les nouvelles règles ont conduit à une augmentation sensible de ce poste en 2023 (+ 12,70 %). La dotation 2024 s'établit à 290 703 € (+ 3,30 %) Pour 2025, ils sont estimés à 350 000 € sur la base des investissements réalisés au 31/12/2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (P)
AMORTISSEMENTS	247 887	251 022	249 696	281 483	290 703	<b>350 000</b>

- Les subventions d'investissement

Au cours de l'année 2024, nous avons encaissé les subventions suivantes :

Financier	Enveloppe	Objet	Montant
Charlieu Belmont	Fonds de Concours	Indemnité éviction digue Bezo	27 791,57 €
Etat	DETR* 2020	193 - Réseaux eaux pluviales Guinault	21 415,92 €
Département	Env. territorialisée 2020	193 - Réseaux eaux pluviales Guinault	75 350,35 €
Département	Env. territorialisée 2022	189 - Espace de vie sociale	113 152,00 €
Département	Env. voirie	Chemin Montplaisir	3 075,00 €
Département	AAP Conect	77 - Borne interactive	5 000,00 €
SIEL	Renolution	189 - Espace de vie sociale	10 313,00 €
Région	Leader	187 - Verger conservatoire	44 800,00 €
Région	AAP Orgues et Carillons	190 - Orgue	14 240,00 €
Fondation St Irénée	Restauration orgue	190 - Orgue	9 500,00 €
Fondation St Irénée	Restauration carillon	190 - Carillon	2 000,00 €
			<b>326 637,84 €</b>

\* DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

\*\* DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

\*\*\* CAR : Contrat Ambition Région

Par ailleurs, il reste à percevoir les subventions notifiées et engagées pour un montant de **2 517 602,99 €** (voir tableau ci-dessous) :

➔ Restes à réaliser (subventions inscrites au BP 2024 et non perçues au 31/12/2024)

Financier	Enveloppe	Objet	Montant
Département	AAP Villages caractère 2018	192 - Signalétique d'information	25 000,00 €
Département	AAP Villages caractère 2019	122 - Stalles St Philibert	42 200,00 €
Département	Env. territorialisée 2021	178 - Parking Bouverie T1	179 029,00 €
Département	Plan de relance	69 - Huisseries mairie	62 100,00 €
Département	AAP Villages de caractère	Sanitaires parkings	28 342,75 €
Département	Contrat Terr. Développt	170 - Domaine du Sornin AP n°1	500 000,00 €
Département	Enveloppe territorialisée	Vestiaires pôle sportif	153 181,00 €
Département	Env. solidarité	69 - Mise en conformité MJC	7 000,00 €
Département	Env. solidarité	Centrale sécurité incendie	7 000,00 €
Département	Env. solidarité	Remplacement chaudière Girgenti	7 000,00 €
Département	Env. territorialisée	Mise aux normes MJC	36 300,00 €

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Département	Env. solidarité 2024	Chaudière Mairie	6 218,00 €
Etat	DETR* 2020	170 - Domaine du Sornin	443 434,16 €
Etat	DETR* 2020	193 - Guinault (solde)	7 596,83 €
Etat	DSIL** 2021 solde 70 %	178 - Parking Bouverie + Guinault	187 950,00 €
Etat	DETR* 2023	Vestiaires pôle sportif	127 188,00 €
Etat	DSIL 2024	Tranche 1 Domaine du Sornin	453 732,00 €
Etat	Fonds Vert	Végétalisation abords mairie	15 529,00 €
Etat	Aide au patrimoine	Diagnostic Chapelle Hôtel Dieu	7 993,00 €
Région	AAP Villages remarquables 2020	178 - Parking Bouverie tranche 1	200 000,00 €
Région	AAP Villages remarquables 2022	178 - Parking Bouverie tranche 2 AP n°2	200 000,00 €
Région	Equipements sportifs	Création des vestiaires	54 000,00 €
ADEME	Géothermie	170 - Domaine du Sornin	25 200,00 €
DRAC	Etude stalles	122 - Mise en valeur des stalles	3 150,00 €
DRAC	Restauration tableau	ND de Charlieu	1 860,00 €
Europe	Leader	189 - Espace de vie sociale	249 000,00 €
			<b>3 030 003,74 €</b>

### Important :

Des nouvelles recettes viendront s'ajouter en 2025, notamment pour des subventions qui seraient notifiées en cours d'année.

A l'inverse, des subventions engagées pourraient ne pas être versées si les investissements pour lesquels elles ont été accordées n'étaient finalement pas réalisés.

D'autres demandes de subventions ont été déposées en fin d'année 2024 pour répondre à différents appels à projets de l'Etat, de la Région et du Département, dans le cadre notamment des possibilités offertes par notre appartenance aux réseaux (villages de caractère, villages remarquables). D'autres l'ont été dès ce début d'année 2025.

- [L'emprunt \(voir également partie détaillée page 39\)](#)

L'emprunt constitue une source de financement normale de l'investissement. Aucun emprunt n'a été réalisé au cours de l'exercice 2024 sur le budget principal.

En 2024, notre commune va poursuivre son programme d'investissements sans faiblir. En fonction de l'évolution prévisible des taux il sera peut-être opportun d'avoir recours à l'emprunt dans une proportion qui sera définie lors du vote du budget.

- [Plan de financement du Domaine du Sornin](#)

Dépenses		Recettes	
Montant AP TTC	4 503 412 €	Département	1 000 000 €
Actualisation TTC	1 544 725 €	DETR	443 434 €
(Mobilier + imprévus 10 %)		DSIL 2024	453 732 €
		Région (attente montant)	
		ADEME	25 200 €
(Dont TVA : 1 008 671 €)		CT TVA	800 000 €
		Emprunt réalisé en 2022	1 000 000 €
		Autofinancement	2 325 723 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 048 137 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 048 137 €</b>

➔ A ce jour, l'investissement est financé à hauteur de 32 % par des subventions et de 30 % par des crédits bancaires. La part d'autofinancement s'élève donc à 38 % et sera diminuée des subventions nouvelles à venir qui nous ont été annoncées (DSIL 2025, Région AURA) sous réserve de leur notification.

Au final, la part d'autofinancement pourrait donc être réduite à environ 30 %. Attention, nous ne sommes pas à l'abri d'un surcoût éventuel de l'investissement qui augmenterait les besoins en autofinancement.

- Budget prévisionnel de la section d'investissement pour 2025

RECETTES :

Libellés	Recettes
Report du solde d'exécution de la section d'investissement année 2024 (Ressources disponibles non utilisées en 2024)	1 873 900 €
Virement de la section de fonctionnement C'est l'excédent de la section de fonctionnement en 2024 (compte 1068)	919 500 €
Amortissements	350 000 €
FCTVA : correspond aux remboursements par l'Etat des investissements réalisés en 2023	307 000 €
Virement de section prévisionnel 2025	593 400 €
Restes à réaliser sur subventions notifiées	3 030 000 €
Taxe d'aménagement (prévisions 2024)	40 000 €
Emprunt prévisionnel	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 113 800 €</b>

DEPENSES :

Libellés	Dépenses
Dépenses inscrites en restes à réaliser de l'exercice 2024	1 334 600 €
Investissements programmés en 2025 (détail p.26)	2 059 500 €
Autorisations de programme pour l'année 2025 (voir p.25)	1 998 900 €
Amortissements de subventions, dotation 2025	5 000 €
Remboursement en 2025 du capital des emprunts existants	149 800 €
Excédent de financement	1 566 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 113 800 €</b>

Les investissements programmés ne nécessiteront pas d'avoir recours à un emprunt.

La vente immobilière de l'immeuble rue Dorian est prise en compte dans ce budget. Elle a conduit à une augmentation des recettes d'investissement pour montant à 169 000 € (produit de la vente 276 000 € et déduction faite de la valeur nette comptable pour 107 000 €).

Cet excédent de financement devra être mis en réserve pour financer les investissements 2026 dont les besoins pour achever le Domaine du Sornin sont estimés à ce jour à 2 550 000 €.

## IV. LES BUDGETS ANNEXES

### 1. Exécution et orientations du budget de l'eau potable

→ Le budget eau sera transféré à l'intercommunalité le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le service de l'adduction en eau potable est confié à un délégataire (la société Veolia) par un contrat de délégation de service public (DSP) conclu à partir du 1er janvier 2016, pour une durée de 11 années et concerne l'exploitation du réseau, des stations de pompage et des réservoirs. La partie investissement (extension de réseaux, mise aux normes des stations de pompage et des réservoirs, gros travaux sur les réseaux, forages, châteaux d'eau) est assurée par la commune.

#### ➤ Fonctionnement

Nos prévisions de recettes pour 2025 sont basées sur une stabilité du nombre de compteurs avec **2 200 usagers abonnés** (+ 50) et une consommation prévisionnelle de **190 000 m<sup>3</sup>** (- 5 000 m<sup>3</sup>). Les prévisions, établies sur ces bases, ont conduit à fixer les tarifs applicables au 1er janvier 2025 après proposition de la commission des finances.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 21 novembre 2024, a décidé de les porter respectivement à 25,00 € HT (+3,00 €) par abonné pour la part fixe et par an et à 0,99 € HT par m<sup>3</sup> consommé pour la part variable (+0,06 €), ce qui devrait permettre une recette en hausse de 18 000 € HT en 2025. Pour 2024, le fonctionnement dégagé un excédent de 84 100 € environ auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent 2022 pour 35 000 €, soit un excédent global de 119 100 €, en retrait de 5,50 % par rapport à celui constaté en 2023.

#### ➤ Investissements

Les investissements engagés en 2024, à hauteur de **327 600 €**, ont été financés par l'emprunt à hauteur de 180 000 € (contre un emprunt prévisionnel de 323 000 €), le schéma directeur étant reporté en raison du transfert de compétence à l'intercommunalité car il engage à réaliser des investissements que la commune ne portera pas.

Dépenses d'investissements 2025	Montant prévisionnel	Recettes d'investissements 2025	Montant prévisionnel
Restes à réaliser sur travaux en cours	127 670 €	Solde d'exécution	111 565 €
Rue des Tanneries	75 000 €	Virement du fonctionnement	84 100 €
Rond-point Domaine du Sornin	70 800 €	Subventions engagées	4 100 €
Etude rue des Moulins	15 000 €	Amortissements	131 200 €
Amortissement des subventions	16 448 €		
Remboursement capital des emprunts	104 931 €	<b>Emprunt nouveau</b>	<b>78 884 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>409 849 €</b>		<b>409 849 €</b>

Pour 2025, les investissements prévus ont été réduits au strict nécessaire pour n'engager que les travaux non reportables en raison des programmes lancés. Les sommes à engager nécessiteront de contracter un emprunt estimé à environ 80 000 €.

## 2. Exécution du budget annexe de l'assainissement en 2024

### → Le budget assainissement a été transféré à l'intercommunalité le 1<sup>er</sup> janvier 2025

#### ➤ Fonctionnement

. Pour la dernière année de gestion communale, le fonctionnement a dégagé en 2024 un excédent de 256 870 €, en très forte augmentation par rapport à 2023 (qui avait été amputé de l'amortissement exceptionnel de l'ancienne STEP pour 65 510 €), auquel il faut ajouter un report d'excédent de l'année 2023 pour 20 000 €, soit un excédent global de 276 870 €.

L'application des redevances s'effectuera de manière différenciée en fonction des communes durant les premiers exercices. Elle devra ensuite s'harmoniser dans un délai raisonnable. L'objectif final étant que tous les usagers du territoire participent de la même manière pour le même service. En 2025, la facturation de la redevance assainissement sera toujours réalisée par le prestataire de l'eau potable de chaque commune.

En plus de la part fixe et de la part variable, l'usager aura sur sa facture deux autres lignes : une contre-valeur de la "redevance performance des réseaux d'assainissement" qui sera reversée à l'Agence de l'eau (établissement public du Ministère chargé du développement durable) et une TVA à 10% reversée à l'Etat.

Pour Charlieu, les tarifs applicables au 1er janvier 2025 ont été votés lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 novembre 2024 et fixés à 54,50 € HT par abonné et par an (+26,50 €) pour la part fixe et à 2,65 € HT par m<sup>3</sup> consommé (+0,40 €) pour la part variable.

#### ➤ Investissements

En 2024, nous avons engagé 1 158 700 € d'investissements, principalement pour deux opérations d'envergure sur les secteurs du centre-ville et des Ursulines. Aucun emprunt n'a été réalisé pour financer ces opérations.

Le programme 2025 sera réalisé par l'intercommunalité qui reprend les chantiers en cours et en assure la maîtrise d'ouvrage ainsi que le financement. Les prévisions pour 2025 ont été établies en commun avec les services de Charlieu-Belmont Communauté.

Ce que nous transférons à l'intercommunalité : un patrimoine, une trésorerie et un encours de prêts (détail ci-dessous)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	DATE	PRETEUR	DUREE	TAUX FIXE	MONTANT INITIAL	Capital transféré au 31/12/2024
Station d'épuration	2011	CREDIT MUTUEL	20 ANS	3,75 %	300 000 €	131 502,71 €
Réseaux 2019	2019	BANQUE POPULAIRE	20 ANS	0,78 %	500 000 €	375 000,00 €
Réseaux 2020	2020	CREDIT AGRICOLE	20 ANS	0,60 %	500 000 €	400 000,00 €
		Capital remboursé en 2024 : 66 169,93 €			TOTAL	906 502,71 €
		Intérêts payés en 2024 : 11 207,72 €				
		Annuité totale payée en 2024 : 77 377,65 €				

## V. La gestion de la dette

Avec le transfert des budgets annexes à l'intercommunalité, les emprunts existants sur ces deux budgets n'apparaîtront plus progressivement. Pour une parfaite information, ils sont cités pour mémoire pour la dernière année, étant toujours présents au 31/12/2024.

L'année 2024 a vu la commune se désendetter à hauteur de 3,00 %. A l'exception du budget annexe de l'eau (emprunt de 180 000 €) dont l'encours va être transféré à la fin de l'année 2025, aucun emprunt n'a été réalisé. Le capital remboursé sur l'année s'est élevé à 300 222,87 €, conduisant à une baisse de l'encours de 120 222,87 €.

### ➤ Evolution de l'encours de la dette au 31/12 entre 2019 et 2024 (avant transfert)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Général	+ 500 000 €			+ 1 000 000 €		
Eau		+ 230 000 €				+ 180 000 €
Assainissement	+ 500 000 €	+ 500 000 €				
Encours au 31/12	3 277 849,01	3 805 886,40	3 564 658,07	4 320 550,95	4 023 447,29	3 903 224,42
Evolution	+ 35,0 %	+ 16,10 %	- 6,30 %	+ 21,20 %	- 6,90 %	- 3,00 %

### ➤ Une dette sécurisée

La dette est toujours gérée de manière responsable : ni emprunts toxiques, ni emprunts à taux variable, ni emprunts à remboursements in fine, avec la totalité de l'encours à taux fixe permettant à la ville de se prémunir des hausses ultérieures de taux d'intérêt et de saisir des taux fixes aux plus bas historiques.

Structure de la dette au 31 décembre 2024 par types de taux (tous budgets, avant transfert) :

Catégorie d'emprunt	Encours au 31/12/2024	%	Nombre de contrats
Taux fixe	3 669 947,01 €	94,00 %	11
Taux variable	0,00 €	-	0
Taux zéro	233 277,41 €	6,00 %	1
<b>TOTAL</b>	<b>3 903 224,42 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12</b>

### ➤ Des prêteurs locaux

Chaque demande de financement fait systématiquement l'objet d'une consultation auprès des banques locales. Quatre d'entre elles se partagent l'intégralité de notre encours. Par exception, un prêt sans intérêt a été consenti par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) en 2013.

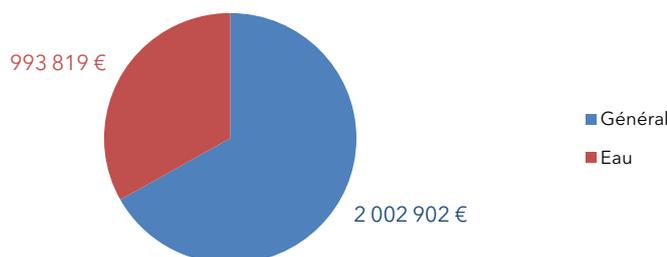
Structure de la dette au 31 décembre 2024 par prêteur (tous budgets avant transfert) :

Prêteur	Encours	%	Nombre de contrats
AGENCE DE L'EAU	233 277,41 €	6,00 %	1
BANQUE POPULAIRE	750 000,00 €	19,20 %	2
CAISSE D'EPARGNE	321 358,02 €	8,20 %	1
CREDIT AGRICOLE	661 902,24 €	17,00 %	3
CREDIT MUTUEL	1 936 686,75 €	49,60 %	5
<b>TOTAL</b>	<b>3 903 224,42 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12</b>

➤ Une dette au 01/01/2025 répartie sur deux budgets après transfert

Budget	Encours	%	Nombre de contrats
Général	2 002 902,24 €	66,80 %	4
Eau Potable	993 819,47 €	33,2 %	5
Assainissement	Encours transféré à l'intercommunalité		
<b>TOTAL</b>	<b>2 996 721,71 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>9</b>

Encours par budget après transfert au 01/01/2025



➤ Tableau détaillé des emprunts : situation au 31/12/2024

BUDGET GENERAL	DATE	PRETEUR	DUREE	TAUX FIXE	MONTANT INITIAL	Capital dû au 31/12/2024	FIN
<i>Internat</i>	2012	CREDIT AGRICOLE	15 ANS	4,79%	300 000 €	<b>77 902,24 €</b>	2027
<i>Programme 2017</i>	2017	CREDIT MUTUEL	20 ANS	1,50%	1 000 000 €	<b>650 000,00 €</b>	2037
<i>Gendarmerie</i>	2019	BANQUE POPULAIRE	20 ANS	0,78 %	500 000 €	<b>375 000,00 €</b>	2039
<i>Domaine du Sornin</i>	2022	CREDIT MUTUEL	20 ANS	0,95 %	1 000 000 €	<b>900 000,00 €</b>	2042
					<b>TOTAL</b>	<b>2 002 902,24 €</b>	
						<i>Capital remboursé en 2024 : 148 630,46 €</i>	
						<i>Intérêts payés en 2024 : 27 508,42 €</i>	
						<i>Annuité totale payée en 2024 : 176 138,88 €</i>	

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	DATE	PRETEUR	DUREE	TAUX FIXE	MONTANT INITIAL	Capital dû au 31/12/2024	FIN
<i>Pont de Pierre</i>	2010	CREDIT MUTUEL	20 ANS	3,50 %	200 000 €	<b>75 184,04 €</b>	2030
<i>Unité de Traitement</i>	2013	CAISSE D'EPARGNE	20 ANS	3,78 %	593 000 €	<b>321 358,02 €</b>	2033
<i>Unité de Traitement</i>	2013	AGENCE DE L'EAU	15 ANS	0 %	572 244 €	<b>233 277,41 €</b>	2031
<i>Réseaux 2020</i>	2020	CREDIT AGRICOLE	20 ANS	0,60 %	230 000 €	<b>184 000,00 €</b>	2040
<i>Réseaux 2024</i>	2024	CREDIT MUTUEL	20 ANS	3,55 %	180 000 €	<b>180 000,00 €</b>	2045
					<b>TOTAL</b>	<b>993 819,47 €</b>	
						<i>Capital remboursé en 2024 : 85 422,48 €</i>	
						<i>Intérêts payés en 2024 : 17 311,07 €</i>	
						<i>Annuité totale payée en 2024 : 102 733,55 €</i>	

➤ Echéances prévisionnelles 2025 consolidées (tous budgets après transfert)

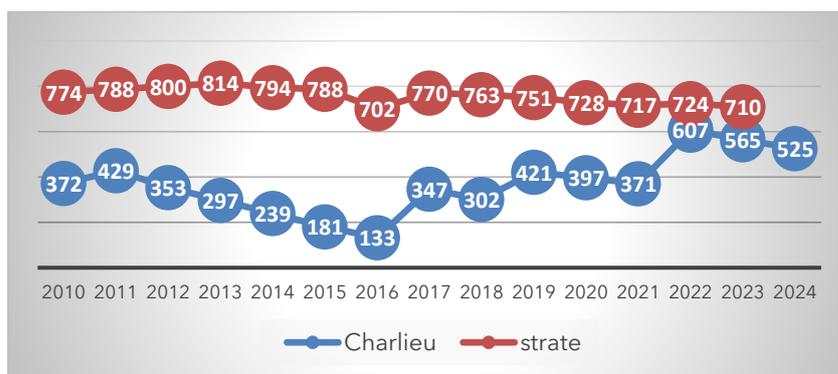
	Capital	Intérêts	Anuité totale
Général	149 762,36 €	24 956,52 €	174 718,88 €
Eau Potable	95 931,16 €	22 123,39 €	118 054,55 €
Assainissement	Emprunts pris en charge par l'intercommunalité à compter du 01/01/2025		
<b>Total 2025</b>	<b>245 693,52 €</b>	<b>47 079,91 €</b>	<b>292 773,43 €</b>

➤ Situation par rapport aux communes comparables (budget général)

Tous les emprunts en cours sont issus des financements mis en place par l'équipe municipale actuelle élue depuis 2010. L'ancien encours historique contracté par la municipalité précédente est soldé depuis 2019.

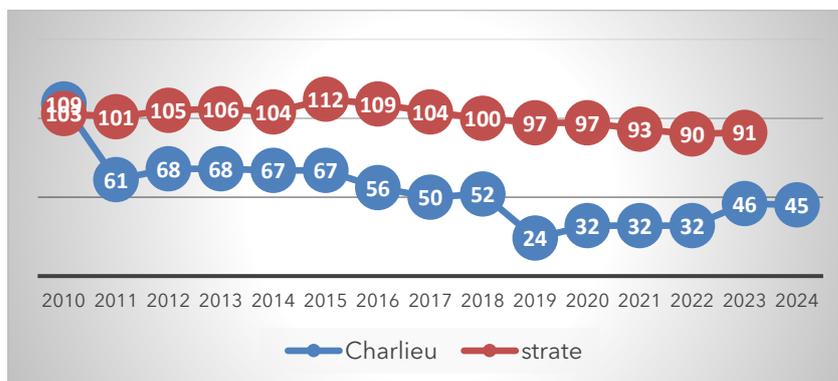
La politique de gestion de la dette menée depuis 2010 nous permet de nous situer très favorablement si l'on compare notre situation aux communes de notre strate, que ce soit pour l'encours de la dette ou pour le niveau des charges annuelles de remboursement.

➔ Encours de la dette (capital restant dû) au 31/12 par habitant



On note une baisse sensible de l'encours après la hausse de 2022, consécutive à la mise en place d'un emprunt d'1M€ en fin d'année. Nous restons toujours en dessous de la moyenne de notre strate. Pour 2024, et en l'absence de nouvel emprunt, ce ratio baisse à 525 € par habitant.

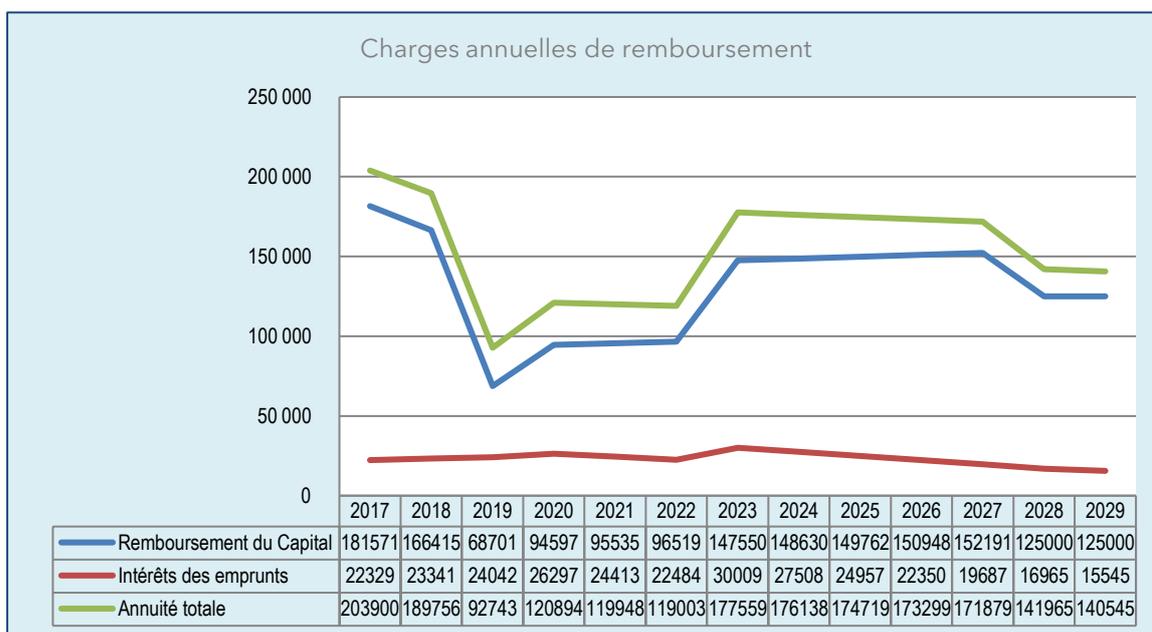
➔ Charges de remboursements annuelles (capital + intérêts) par habitant



Le ratio encours de la dette rapporté à la CAF détermine le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. Au vu des résultats 2023, il faudrait 1,70 année de CAF pour rembourser l'encours actuel (en baisse, contre 2,04 en 2022). Le ratio est à un excellent niveau, bien plus faible que la moyenne départementale (3,38 années), régionale (3,25 années) et nationale (3,27 années).

Pour 2024, le ratio va encore baisser à 1,60. Pour rappel, le ratio de solvabilité des communes retenu dans la loi de finances est de 12 ans. La ville de Charlieu est donc en position très favorable de ce point de vue.

➤ Evolution des annuités depuis 2017 et projection sur 5 ans (budget général)



Si l'on met en perspective les charges de remboursement supportées par la ville de Charlieu depuis 2017 avec celles prévues pour les 5 prochaines années, on remarquera que leur niveau reste inférieur au regard de ce que nous avons connu jusqu'en 2018, ce qui nous met en capacité d'en assurer le remboursement sans difficulté.

Rappelons enfin que l'anticipation du financement du Domaine du Sornin nous a conduit à contracter un emprunt d'1M€ dès 2022 au taux fixe de 0,95 % sur 20 ans, ce qui nous a permis de sécuriser des ressources à faible coût, les taux d'intérêt actuels se situant plutôt à un niveau supérieur à 3 %.

---

## *Conclusions et Perspectives*

---

L'exercice 2024 s'est caractérisé par le maintien à un haut niveau des principaux critères comptables et financiers notamment de notre épargne nette, toujours en amélioration. **Notre endettement diminue** et reste nettement inférieur à la moyenne des communes.

L'amélioration de nos produits de fonctionnement s'est poursuivie et ne devrait pas faiblir en 2025. Parallèlement, les charges de fonctionnement connaîtront une augmentation, conséquence attendue de la reprise de l'inflation, notamment des charges générales, mais aussi du personnel avec le renouvellement des effectifs, en adéquation avec les besoins de la collectivité.

Dans ce contexte, notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité reste prioritaire et sera tenu.

Ce niveau de réalisations, confirmé année après année, nous permet d'envisager l'année 2025 avec une certaine sérénité et de poursuivre notre politique d'investissements et de gestion raisonnée.

---

### *Notre enjeu en 2025 : le financement du Domaine du Sornin*

---

Le financement de notre nouvelle salle des fêtes nécessitera éventuellement de contracter un deuxième emprunt. A ce jour, il n'est pas prévu mais il pourrait s'imposer si nous ne maîtrisons pas totalement tous les paramètres. En effet, le plan de financement définitif sera fonction :

- Du résultat de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux. Cette consultation est prévue en 2025 et des surprises ne sont pas exclues, à la hausse comme à la baisse,
- De la réponse qui sera réservée aux demandes de subventions complémentaires sollicitées auprès de l'Etat (DSIL 2025 et éventuellement DETR) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Nous espérons pouvoir mobiliser au minimum 700 000 € supplémentaires sur ces deux lignes,
- De notre capacité à différer les autres projets afin d'augmenter notre épargne pour autofinancer une partie de l'investissement.

Ces données importantes qui devaient être enfin connues au cours de l'exercice 2025 seront figées au cours de l'exercice.

Compte tenu de la situation financière actuelle de notre commune et des marges de manœuvre que nous avons su trouver ces dernières années, les projets futurs devraient pouvoir être financés :

- Sans dégrader les équilibres fondamentaux de nos finances communales,
- Permettront d'éviter le recours à l'emprunt
- Mais aussi, comme nous nous y étions engagés, de ne pas augmenter la fiscalité.



**CHARLIEU**  
PATRIMOINE VIVANT